

# Pays de Mauriac

## Portrait de territoire 2021

Cascade de Salins - Saône



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# — SOMMAIRE



L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.9
Mobilité	P.13
Économie	P.14
Agriculture	P.15
Urbanisme, logement et habitat	P.23
Environnement	P.27
Patrimoine	P.36

11 communes

6 689 habitants

1 commune est située dans le PNR des volcans d'Auvergne (Moussages)

32 % de son territoire est recouvert par la forêt

12 % des emplois sont issus la filière agricole

203 exploitations agricoles

16 % de la SAU départementale

1 monument historique

4 sites inscrits



**6 689**  
HABITANTS

**11**  
COMMUNES

**30,1**  
HABITANTS/KM<sup>2</sup>

N° siren : 241500271

**CC du Pays de Mauriac**

Siège : Maison des services

Place Gambetta

15200 MAURIAC

Téléphone : 04 71 68 27 32

Courriel : [administration@paysdemauroiac.fr](mailto:administration@paysdemauroiac.fr)

Site internet : <http://www.paysdemauroiac.fr>

**Elus :**

Président : Jean-Pierre Soulier

Vice-présidents :

1<sup>e</sup> : Marie – Hélène Chastre

2<sup>e</sup> : Olivier Roche

3<sup>e</sup> : Serge Leymonie

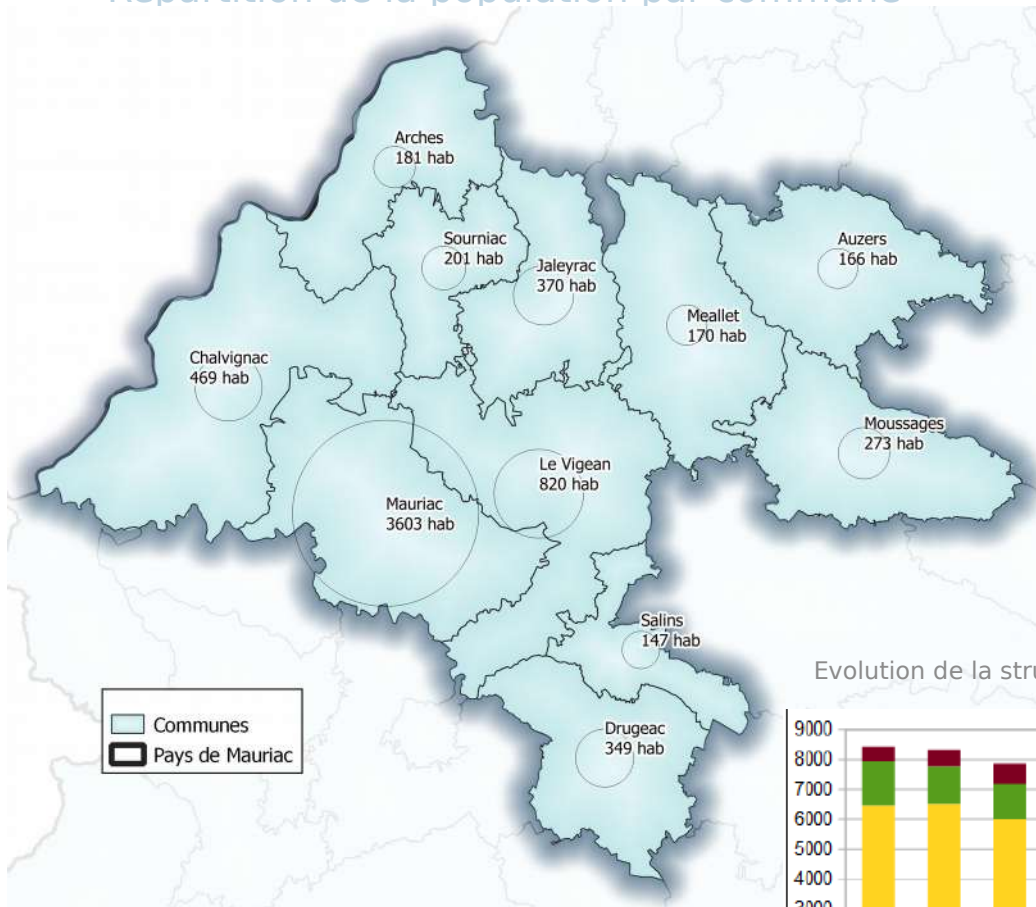
*Date d'élection : Juin 2020*

**Budget 2018 :**

Fonctionnement : 2,33 M€

Investissement : 0,51 M€

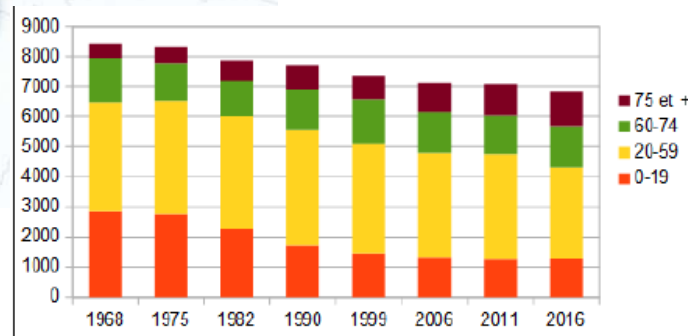
## Répartition de la population par commune



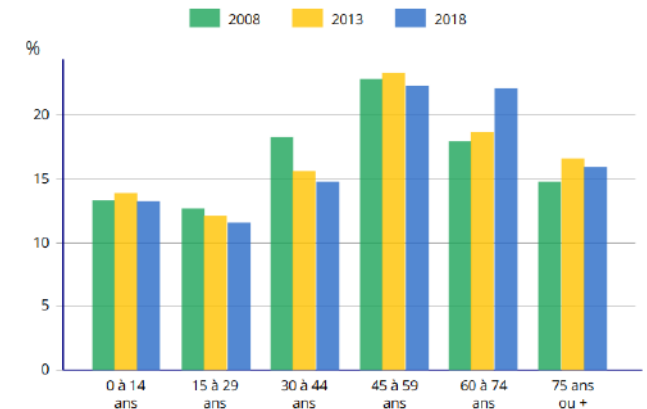
## Evolution de la population sur le territoire

Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population			Evol. 2012-2017		Solde 2012-2017	
		2017	2012	% EPCI	v. abs	v. rel (%)	nat.	migrat.
Arches	16	181	180	2,7	1	0,6	-4	5
Auzers	19	166	179	2,5	-13	-7,3	-11	-2
Chalvignac	36	469	446	6,9	23	5,2	5	18
Drugeac	18	349	354	5,2	-5	-1,4	-3	-2
Jaleyrac	17	370	372	5,5	-2	-0,5	-2	0
Mauriac	28	3603	3753	53,4	-150	-4,0	-250	100
Méallet	22	170	166	2,5	4	2,4	-6	10
Moussages	19	273	272	4,0	1	0,4	2	-1
Salins	9	147	148	2,2	-1	-0,7	-1	0
Sourniac	12	201	205	3,0	-4	-2,0	2	-6
Le Vigean	29	820	841	12,1	-21	-2,5	-19	-2
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>6749</b>	<b>6916</b>	<b>100</b>	<b>-167</b>	<b>-2</b>	<b>-287</b>	<b>120</b>

## Evolution de la structure de la population



## Population par grande tranche d'âge

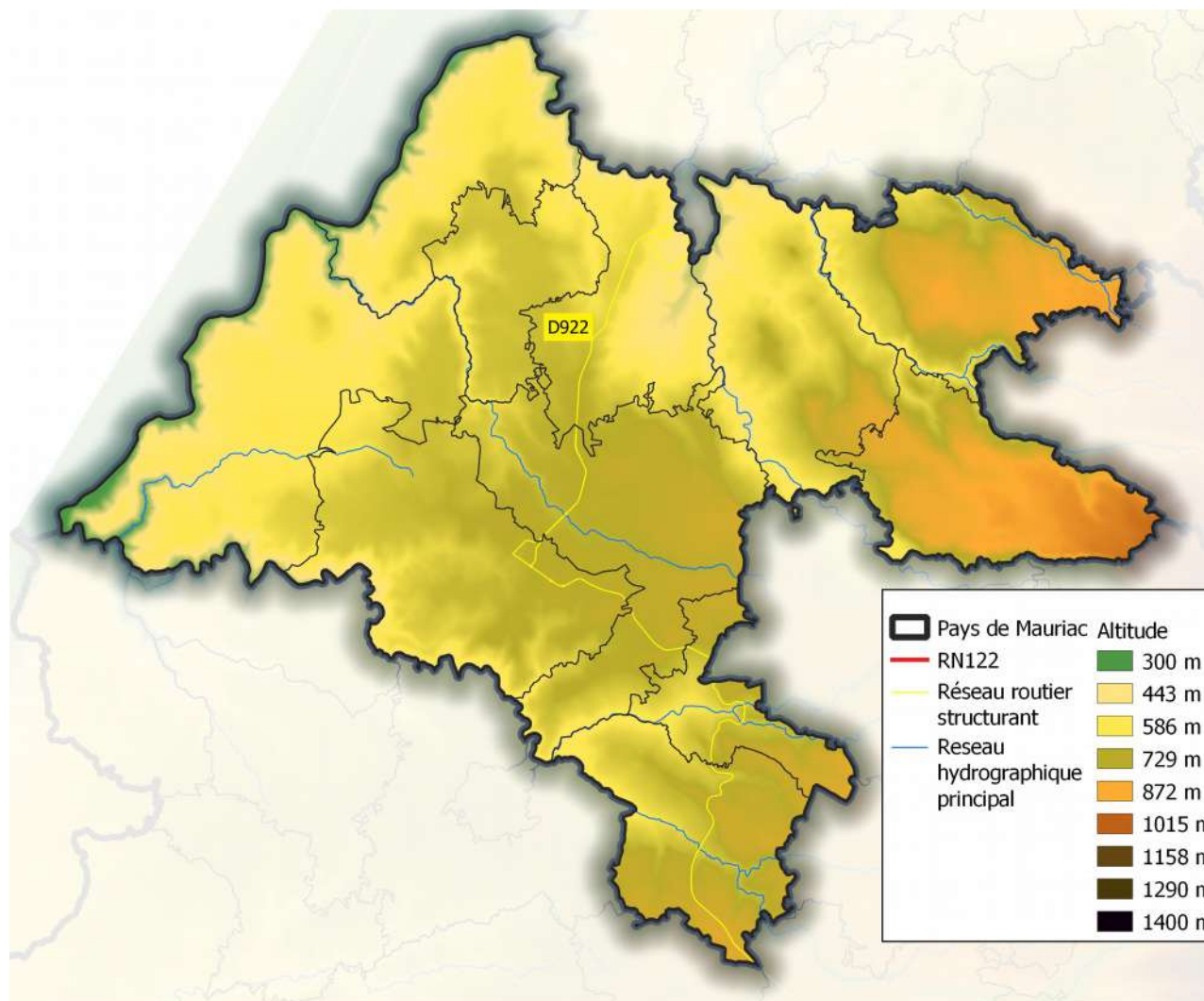


### A Retenir :

Pays de Mauriac est le territoire où la densité de population est la plus importante du département (30,1 hbts/km<sup>2</sup>) après la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac.

La population de ce territoire est globalement âgée, même si la population est en baisse constante, la part des plus de 60 ans est en augmentation depuis une vingtaines d'années.

## Caractéristiques du territoire



Entre vallée de la Dordogne et Monts du Cantal, le territoire a pour caractéristique particulière d'être plutôt sur des plateaux de basses altitudes.

Façonné à l'Ouest par la vallée de la Dordogne, Pays de Mauriac dispose d'un patrimoine naturel diversifié.

**Périmètre :** 138 km

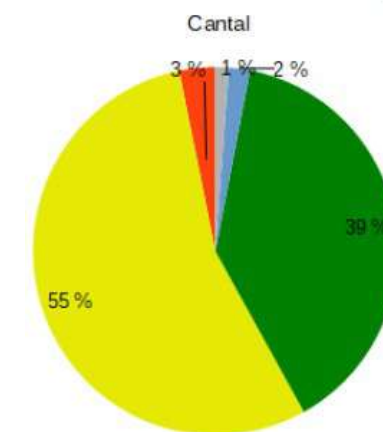
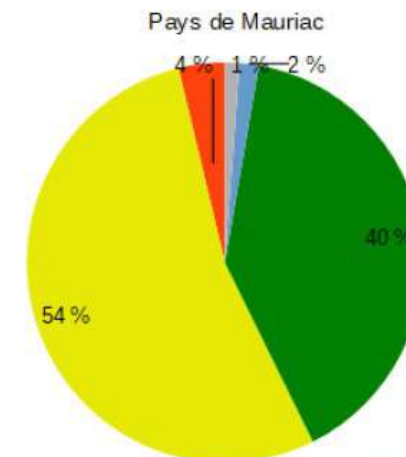
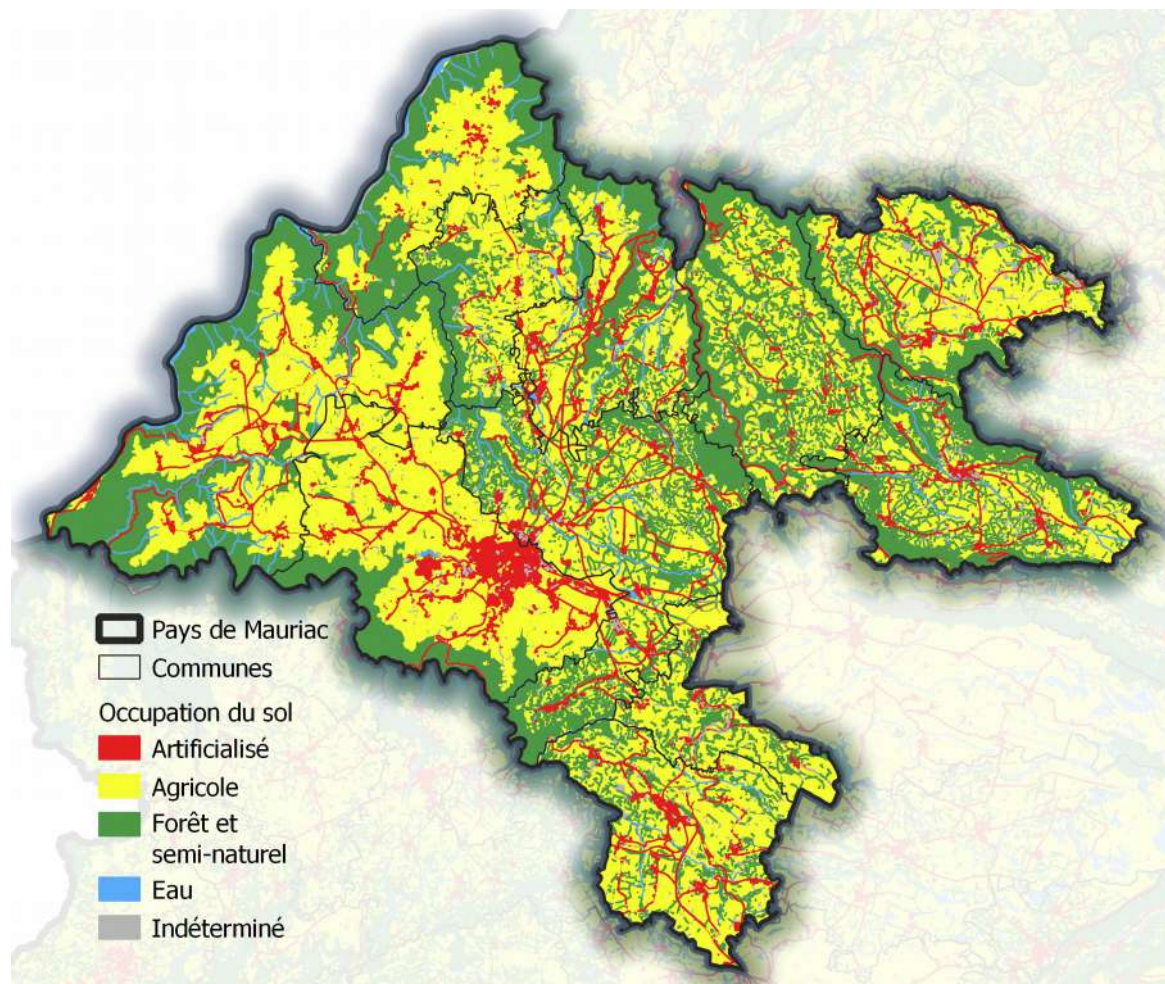
**Superficie :** 228 km<sup>2</sup>

**Altitude mini :** 259 m

**Altitude maxi :** 1002 m

**Altitude moyenne :** 654 m

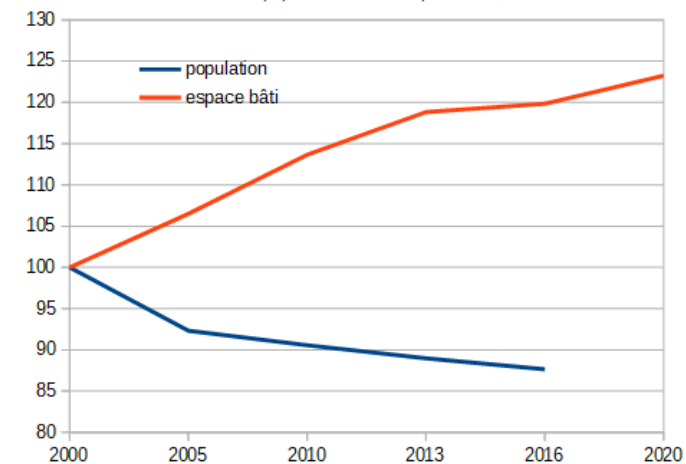
## Occupation du sol



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. On le remarque sur Pays de Mauriac avec le pôle urbain de Mauriac.

Evolution de la population et de l'espace bâti, base 100



## OBLIGATOIRES

### Aménagement de l'espace :

- \* Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- \* Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de schémas de secteur
- \* Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

### Développement économique :

- \* Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17.
- \* Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- \* Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- \* Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

### Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

### Collecte et traitement des déchets des ménages

## OPTIONNELLES

### Protection et mise en valeur de l'environnement

- \* Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

### Politique du logement et du cadre de vie

- \* Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Développer l'offre de logement locatif social en partenariat avec les entreprises sociales et offices publics de l'habitat.

### Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- \* Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

### Action sociale d'intérêt communautaire

### Assainissement (compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026)

- \* Service public d'assainissement non collectif.

### Création et gestion de MSAP

- \* Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## FACULTATIVES

- \* Aménagement et entretien des berges des cours d'eau inscrits dans un contrat de rivière.
- \* Acquisition et/ou mise en valeur de l'emprise de l'ancienne voie ferrée et de la voie ferrée désaffectée sur le territoire communautaire. Mise en œuvre de produits touristiques et de loisirs les utilisant.
- \* Extension, aménagement et entretien des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT inscrits au PDIPR et les sentiers présentant un potentiel économique, patrimonial, environnemental ou paysager inscrits au schéma intercommunal.
- \* Gestion de proximité des transports scolaires



Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

## Villes lauréates du programme Petites villes de demain



Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

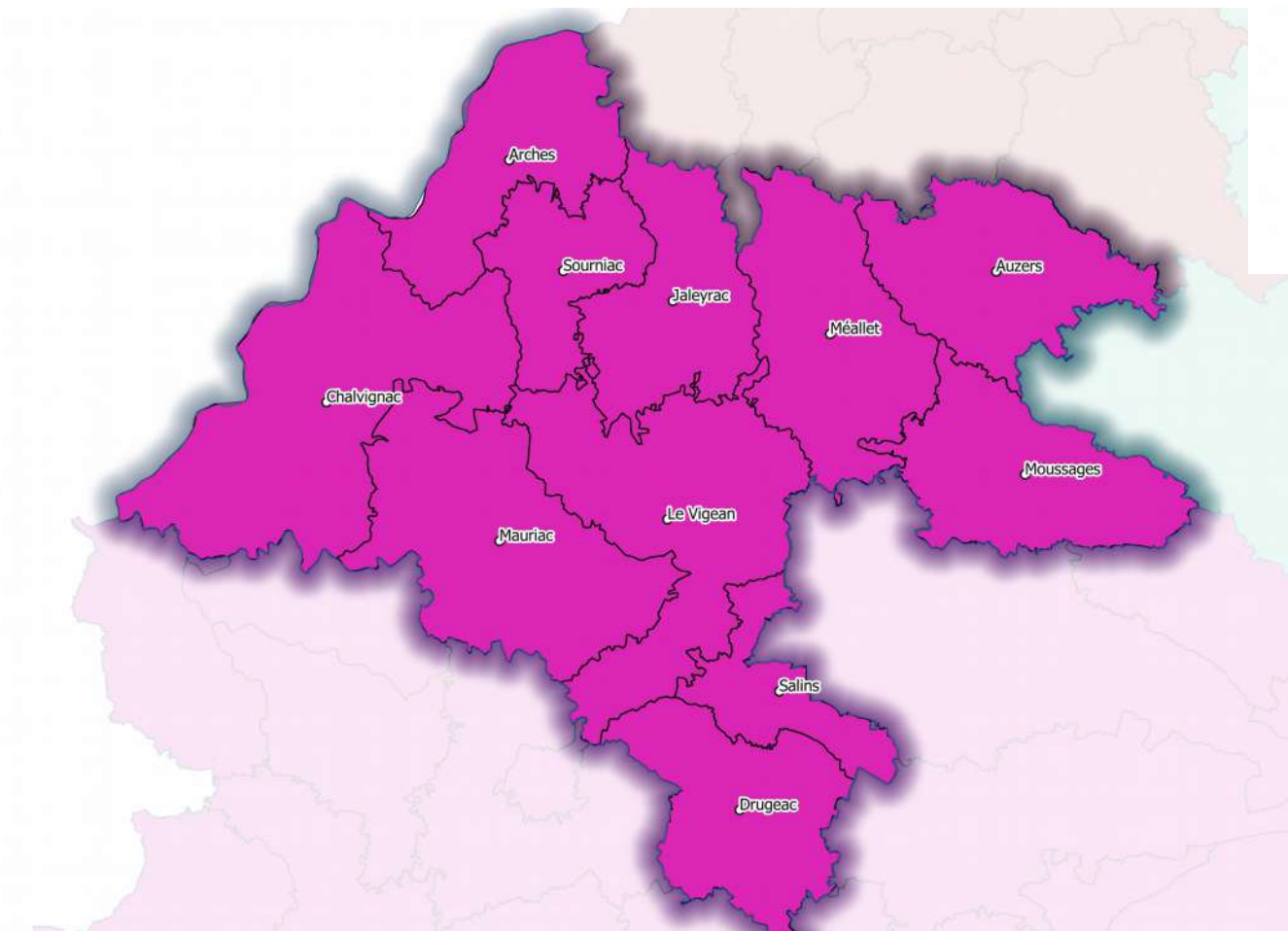
On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.11).

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.11).

## Bassin de vie



### Bassin de vie

- Aurillac
- Bort-les-Orgues
- Decazeville
- Laguiolle
- Langeac
- Massiac
- Mauriac
- Maurs
- Murat
- Mur-de-Barrez
- Riom-es-Montagnes
- Saint-Chély-D'Apcher
- Saint-Flour

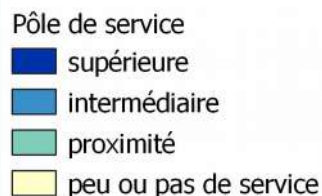
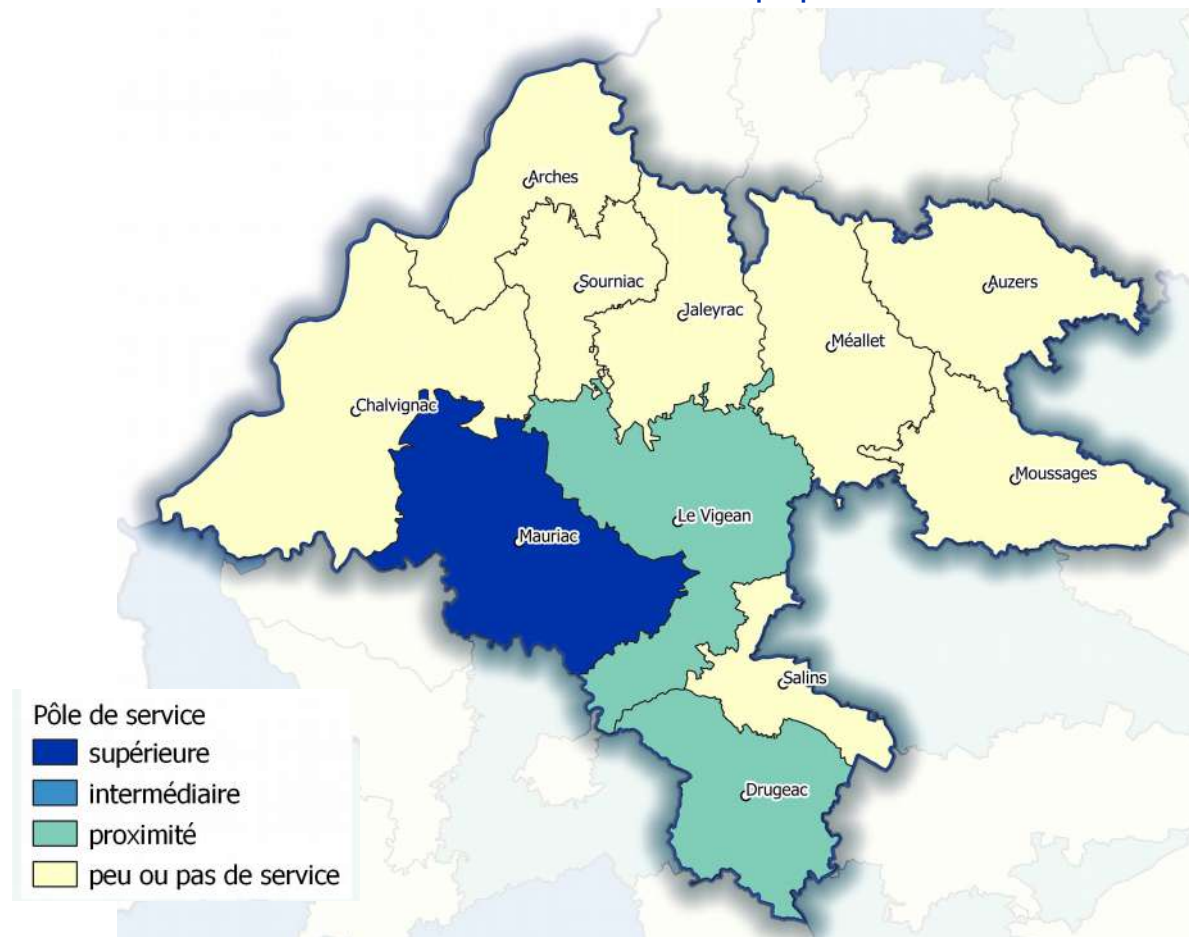
## Gammes d'équipement

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre..



### A retenir :

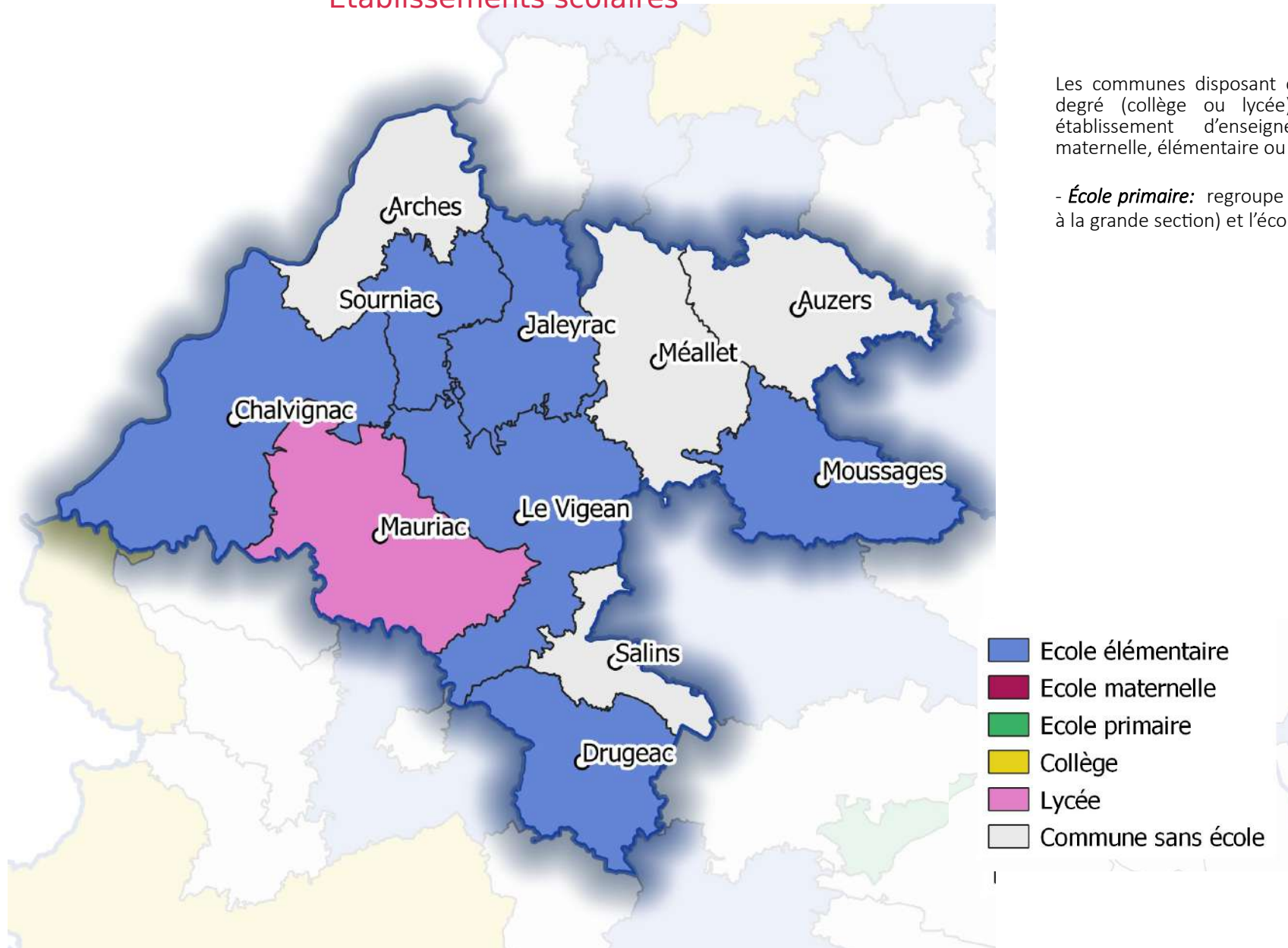
L'arrondissement de Mauriac possède une meilleure accessibilité aux services grâce à un réseau plus dense de pôles de services.

### Temps d'accès aux services (en minutes)

Type de service	EPCI	Cantal
Proximité	3	1,9
Intermédiaire	7	4,4
Supérieure	10	7,3

Source : INSEE 2014

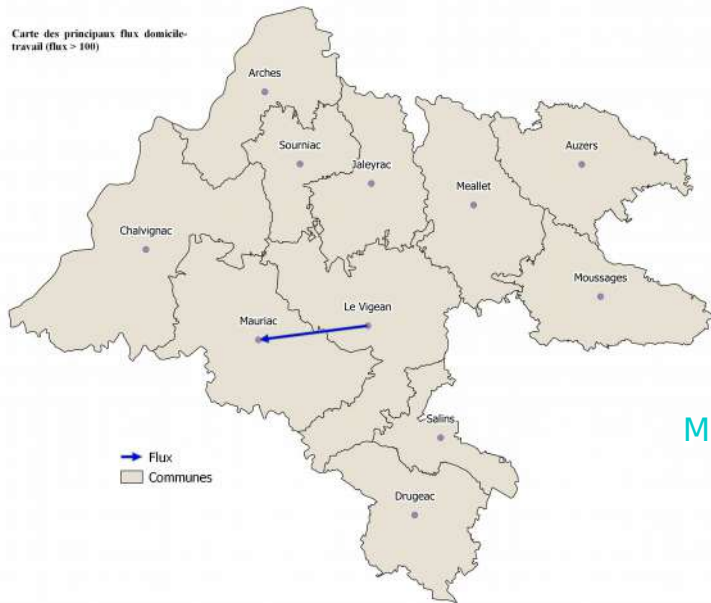
Établissements scolaires



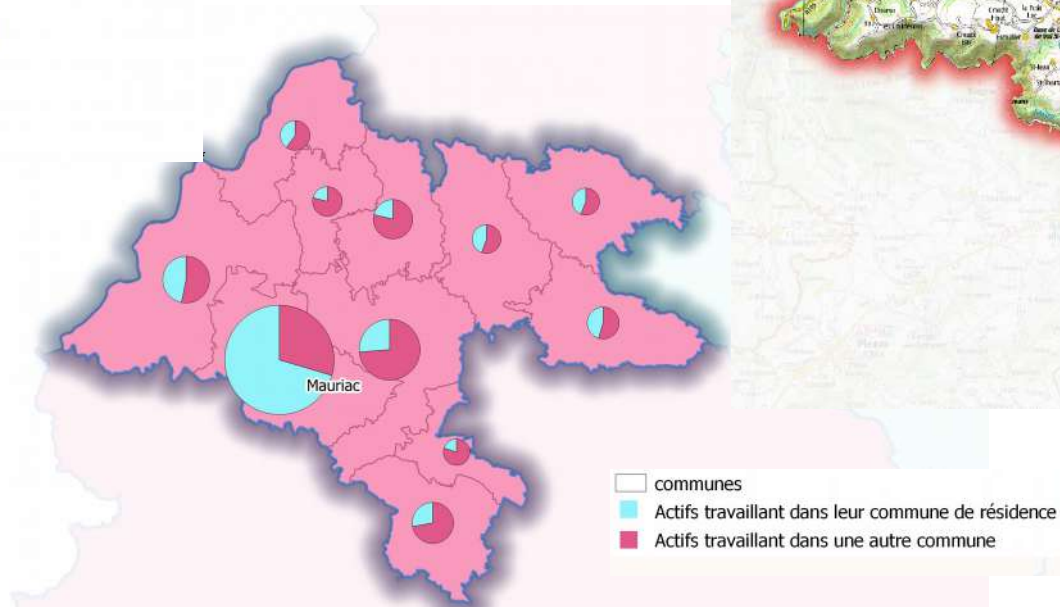
Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

- *École primaire*: regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

## Principaux flux domicile-travail (flux > 100)



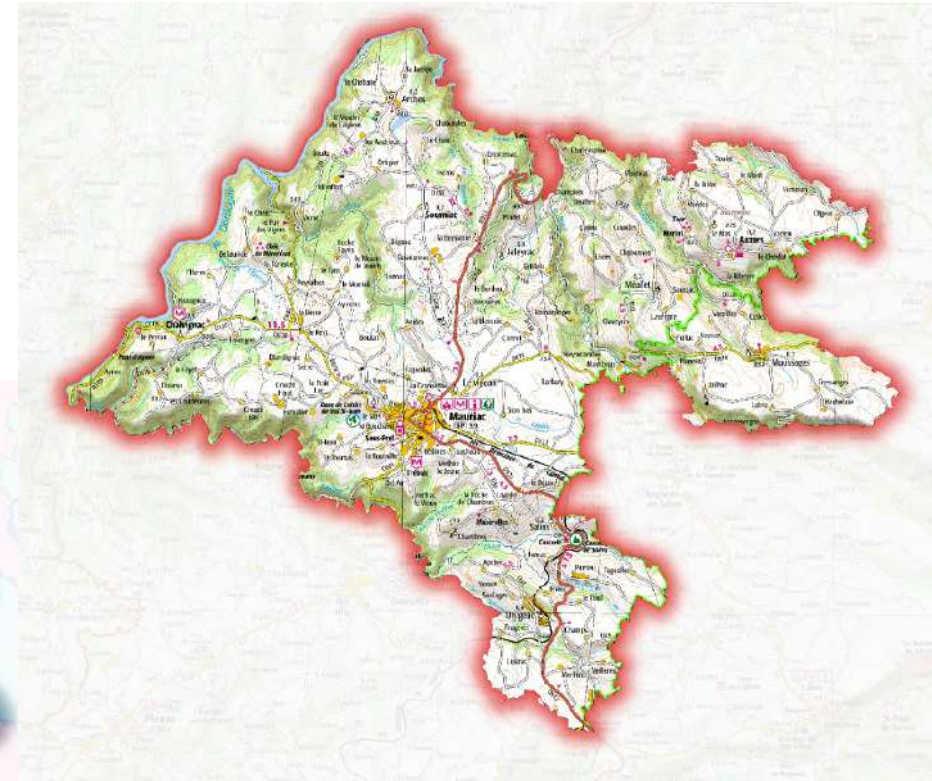
## Mouvement d'actif par commune



### A retenir :

Sur les 2815 actifs du territoire de Pays de Mauriac, 50 % travaillent dans leur commune de résidence. La ville de Mauriac comptabilise à elle seule 65 % des actifs du territoire.

## Voies de communication principales



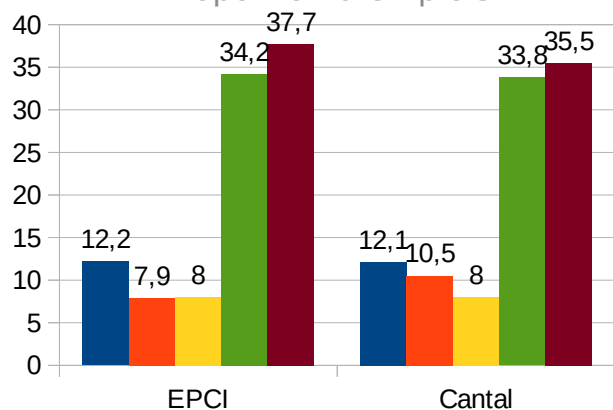
### A retenir :

Le territoire est traversé par la D922 qui permet de rejoindre Bort-les-Orgues au Nord et Montsalvy au Sud.

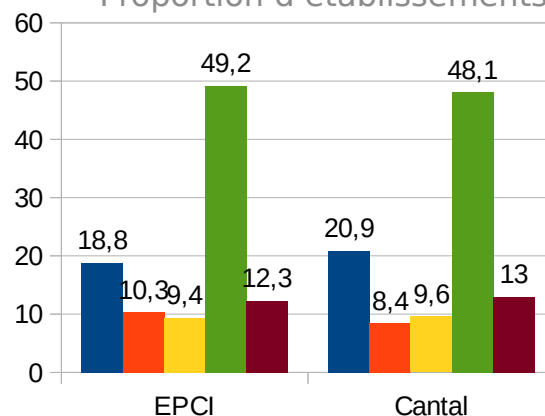
Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	3 142,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 020,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	40,2	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %)	14,0	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2017)	EPCI	Cantal
Actifs	72,0	75,6
Actifs ayant un emploi	66,7	69
Chômeurs	8,3	8,8
Inactifs	28,0	24,4
Élèves, étudiants	7,7	7,2
Retraités ou préretraités	11,1	9,8
Autres inactifs	9,2	7,4

Proportion d'emplois



Proportion d'établissements



- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Commerce, transport, services divers
- Ad. publique, enseignement, santé, action sociale

## A retenir :

Pays de Mauriac rassemble 5 % des emplois (salariés ou non) et des établissements actifs du département.



## Surface agricole utile

### L'agriculture dans le Cantal – Données clés

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA\* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

\*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grands groupements pastoraux de France.

### L'agriculture à Pays de Mauriac – Données clés

A l'image du Cantal, la communauté de communes du Pays de Mauriac est dominée par une agriculture bovine, notamment allaitants (79 % des élevages).



La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

SAU Totale		SAU moyenne par exploitation (ha)		
EPCI	Cantal	Année	EPCI	Cantal
55 705 ha	335 552 ha	2016	80	73
		2017	82	74
		2018	82	75
		2019	83	76
		2020	84	77

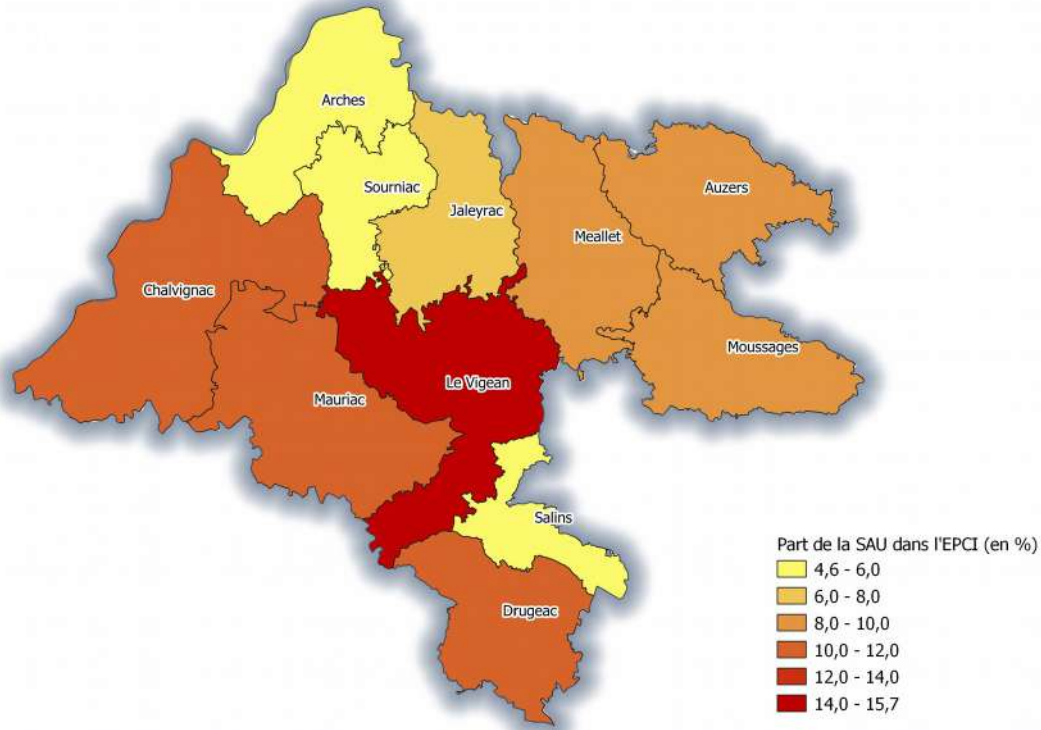
Typologie de la SAU (en%)		
	EPCI	Cantal
BIO	6	7
Non BIO	94	93

Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	3	5
Prairies permanentes	90	83
Prairies temporaires	6	11
Autres	0	0

Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	5	6
Prairies permanentes	87	80
Prairies temporaires	7	12
Autres	1	2

## Surface agricole utile

### Part de la SAU dans l'EPCI



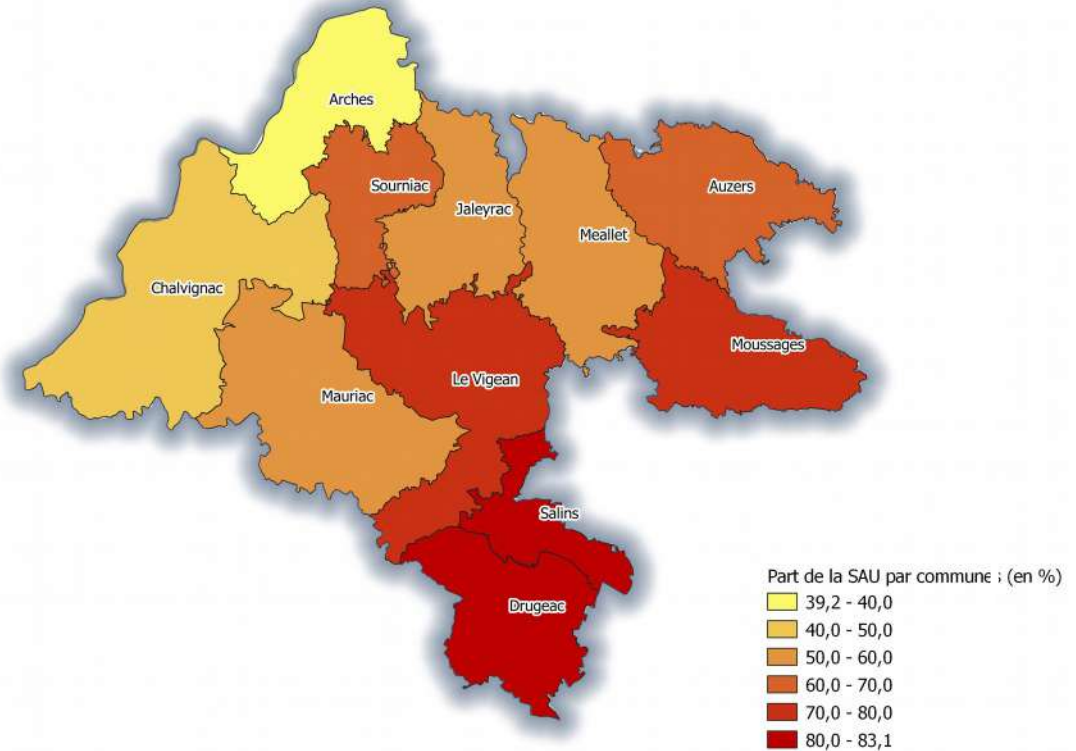
Guide de lecture de la carte : La commune du Vigean représente 16 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

### Part de la SAU par commune



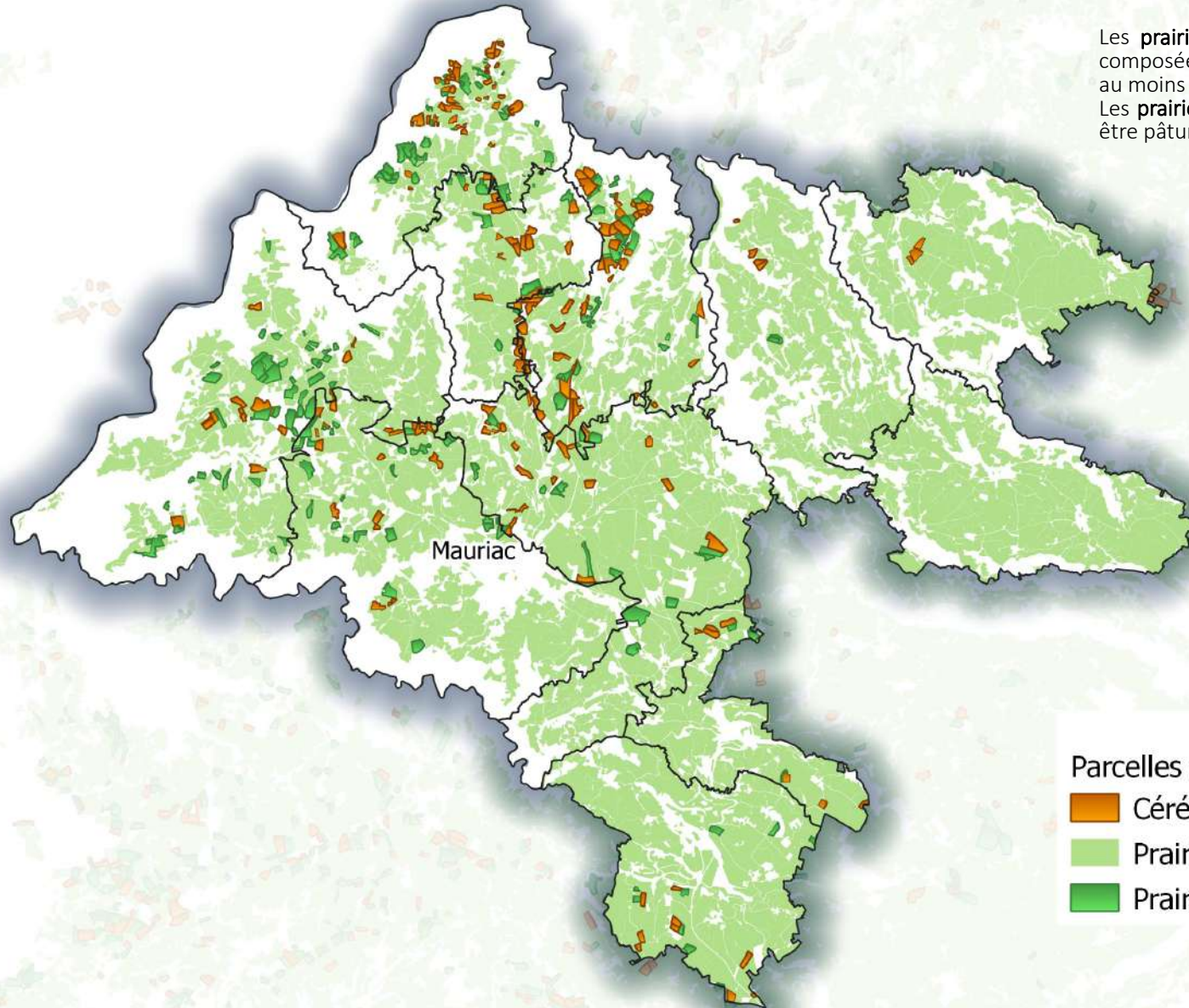
Guide de lecture de la carte : Les communes de Salins et Drugeac sont celles qui disposent de la plus grande part de surface agricole utile sur leur territoire.



### Type de culture

Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.

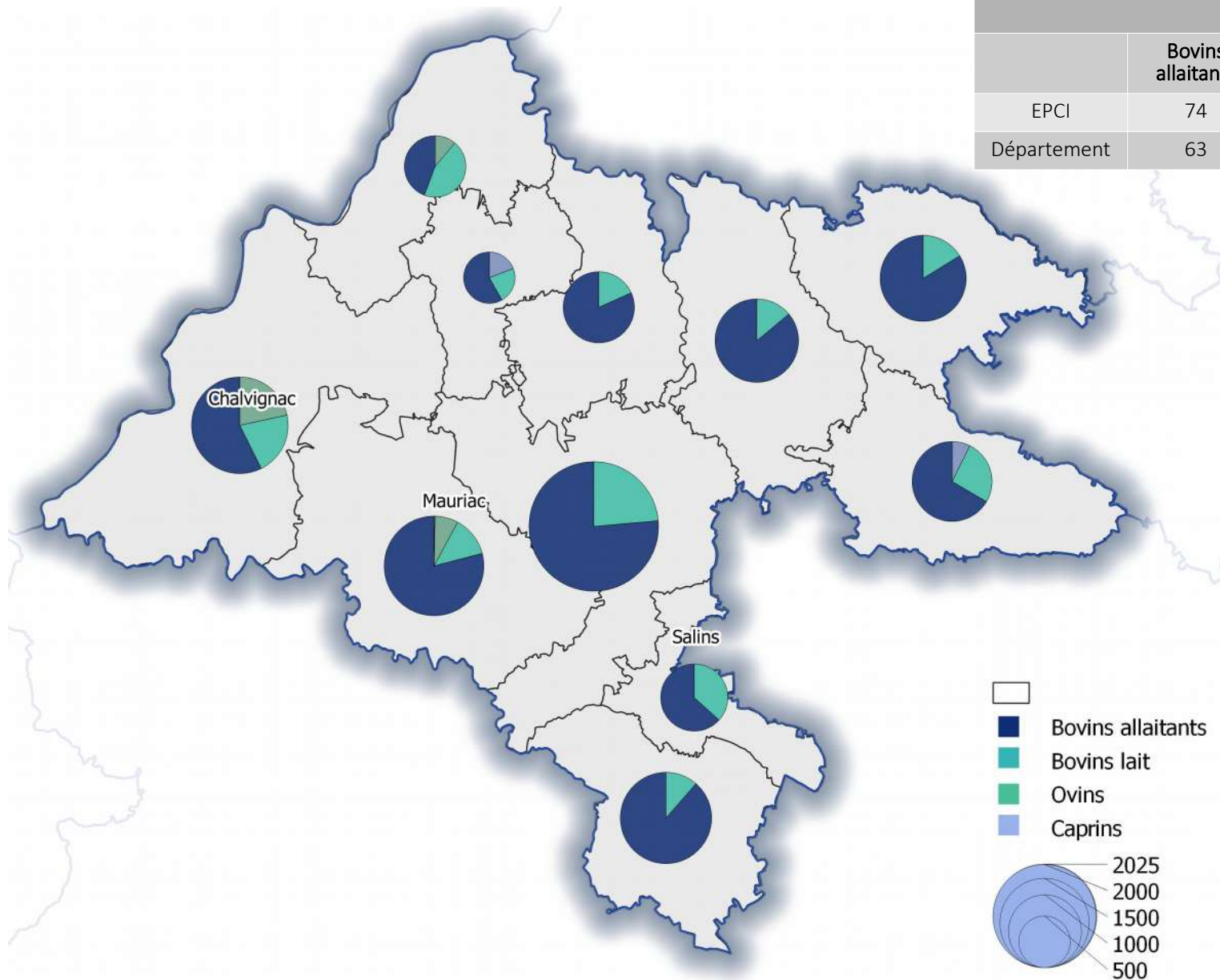
Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.



Parcelles agricoles (RPG 2019)

- Céréales
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires

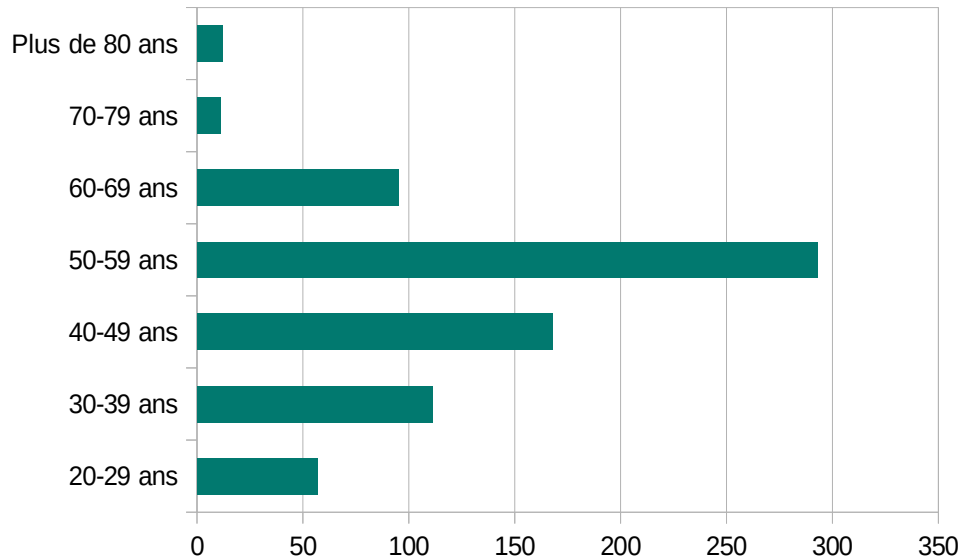
Type d'élevage par commune



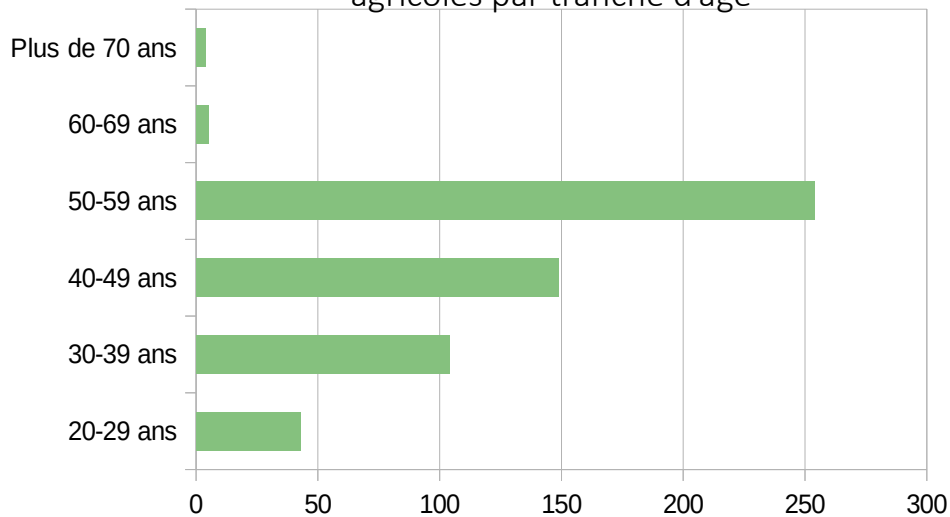
Type d'élevage (en %)				
	Bovins allaitants	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	74	21	4	1
Département	63	25	10	2

\*Bovins allaitants = bovins destinés à la production de viande

Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge



### Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire de Pâys de Mauriac est de 52 ans quand la moyenne départementale se situe autour des 53 ans.

Les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles sont un peu plus jeunes avec une moyenne d'âge située autour de 46 ans.

### 55 % des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

### 9 installations sur la période 2017-2018 :

9 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de la communauté de communes dont 7 qui ont bénéficié des dotations jeunes agriculteurs

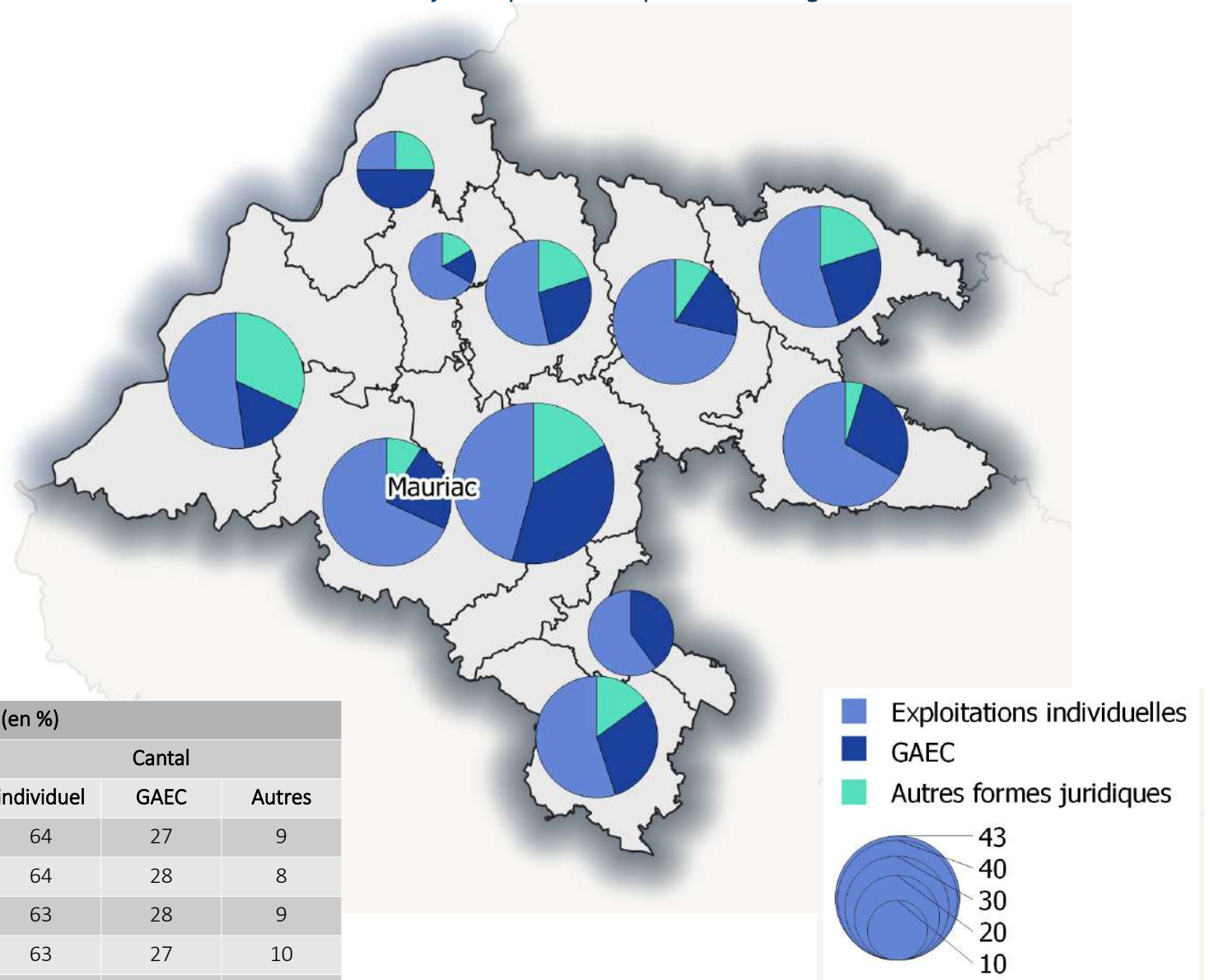
\* Données MSA

Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2016	205	4553
2017	201	4574
2018	205	4539
2019	203	4539

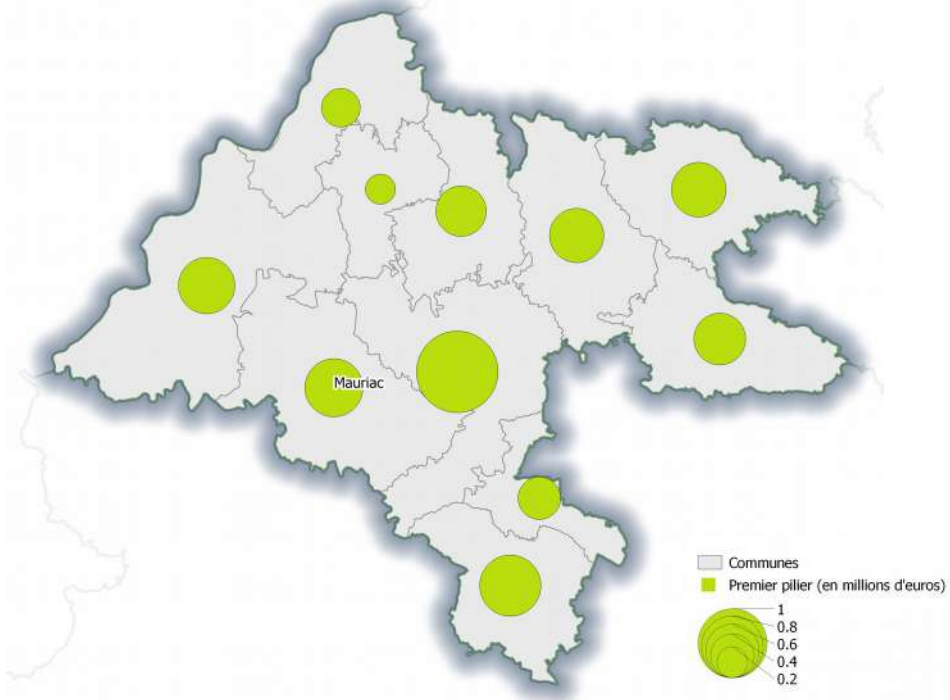
Installations aidées		
Années	Total	
	EPCI	Cantal
2015	18	94
2016	7	84
2017	12	84
2018	16	94
2019	11	84

	Statut des exploitations (en %)					
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	59	27	14	64	27	9
2017	58	29	12	64	28	8
2018	56	29	15	63	28	9
2019	56	29	15	63	27	10
2020	57	28	16	63	27	10

### Forme juridique des exploitations agricoles



### Les aides de la PAC – Premier pilier



**Le premier pilier de la PAC** correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

**Les aides couplés :** Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

**Les aides découplées :**

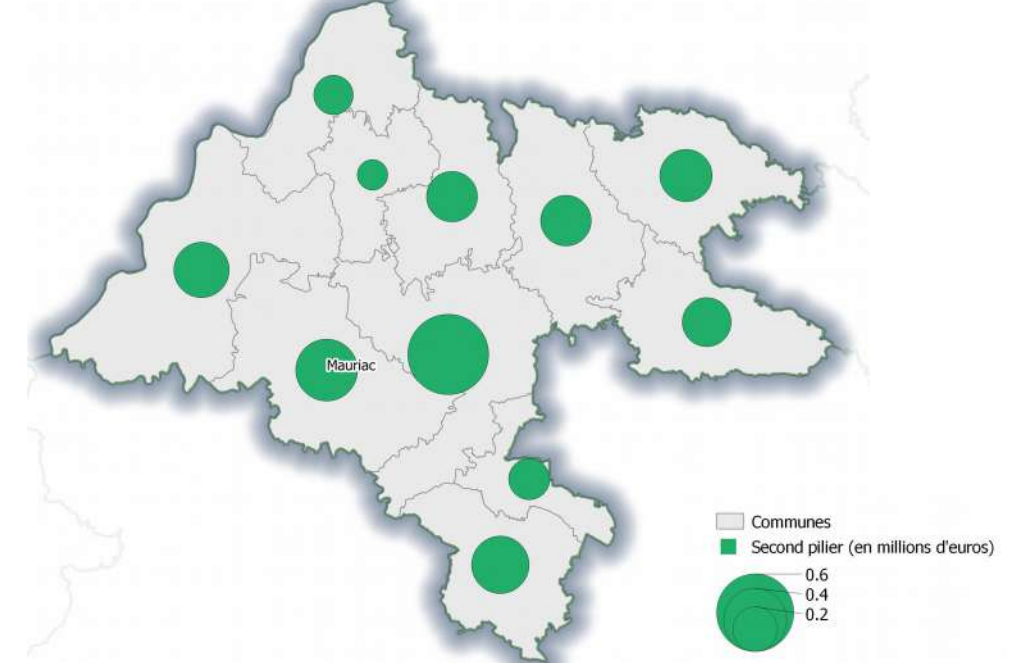
**Paiement jeunes agriculteurs :** pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

**Paiement redistributif :** permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

**Paiement de base :** une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

**Paiement "vert" :** accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

### Les aides de la PAC – Second pilier



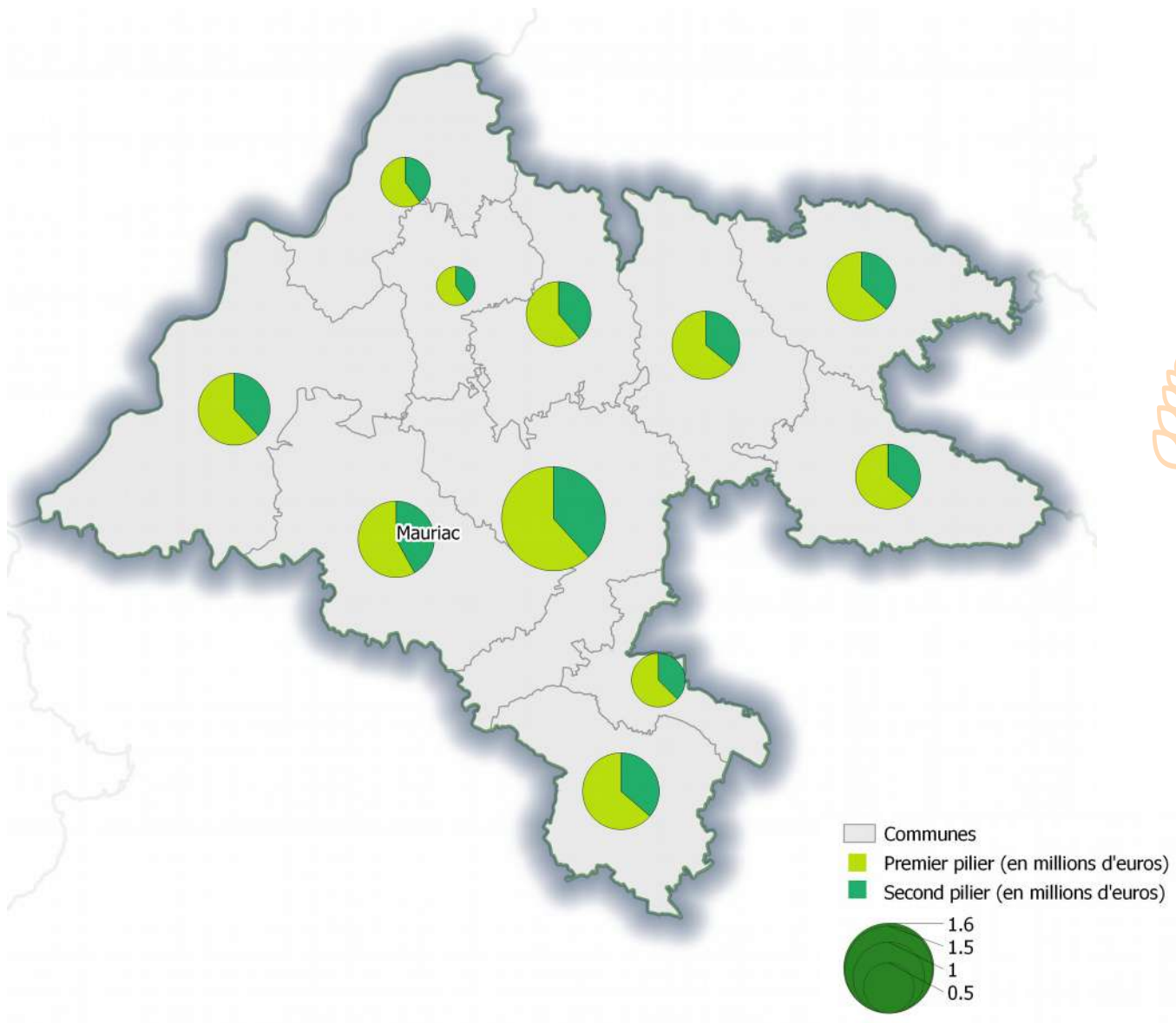
**Le second pilier de la PAC** porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts
- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire
- Restauration et protection des écosystèmes
- Promotion de l'utilisation efficace des ressources
- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,
- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécificités. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*
- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,

### Les aides de la PAC - premier et second pilier



A Retenir :

**10 826 bovins**

**Dont :**

**78 % de vaches allaitantes**

**22 % de vaches laitières**



Soit **6 %** des bovins du département

**449 ovins**

**141 caprins**



**17 %** de la SAU du département

**203** exploitations agricoles





Le territoire de Pays de Mauriac s'inscrit au sein du SCOT Haut Cantal Dordogne qui couvre également les EPCI de Pays Gentiane, Sumène Artense, et Pays de Salers.

**Cua** : Certificat d'urbanisme informatif, permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

**Cub** : Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, spécifie si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus (état de viabilité du terrain, desserte par les voies et réseaux d'eau...)

**DP** : Déclaration préalable de travaux, procédure allégée pour des projets de petites ampleurs

**PC** : Permis de construire

**PD** : Permis de démolir exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction.

Code IN SEE	Communes	Type d'actes				
		Cua	Cub	DP	PC	PD
15010	ARCHES	2	1	4	1	0
15015	AUZERS	5	1	1	1	0
15036	CHALVIGNAC	0	0	7	7	0
15063	DRUGEAC	20	1	10	10	1
15079	JALEYRAC	0	4	7	3	0
15120	MAURIAC	0	15	45	15	1
15123	MEALLET	11	1	8	4	0
15137	MOUSSAGES	7	0	3	1	0
15220	SALINS	2	1	5	0	0
15230	SOURNIAC	6	3	6	2	0
15261	LE VIGEAN	0	3	14	6	0

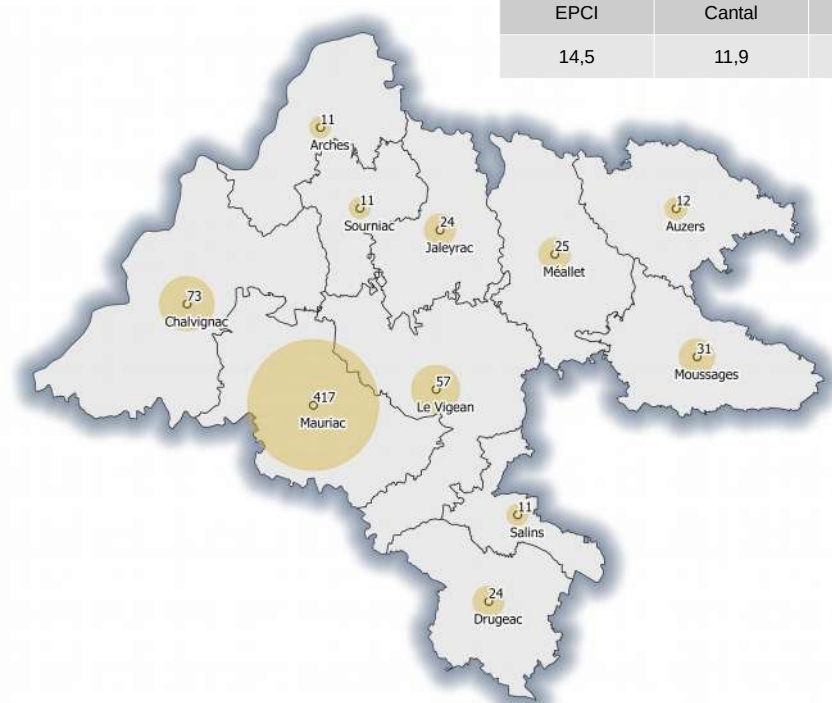
Evolution du nombre de logements entre 2013 et 2017 (INSEE)									
Communes	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Part de logements vacants 2017
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	
Arches	142	137	86	81	46	45	11	11	8
Auzers	173	178	83	85	68	80	22	12	7
Chalvignac	321	352	195	210	82	69	44	73	21
Drugeac	302	315	162	160	118	131	22	24	8
Jaleyrac	242	251	161	159	67	68	14	24	10
Mauriac	2325	2345	1811	1791	169	137	346	417	18
Méallet	179	183	76	87	73	71	30	25	14
Moussages	252	249	122	129	119	88	10	31	13
Salins	107	115	68	74	32	30	8	11	10
Sourniac	129	129	83	86	35	32	10	11	9
Le Vigean	526	530	390	377	110	96	26	57	11
<b>Total</b>	<b>4698</b>	<b>4784</b>	<b>3237</b>	<b>3240</b>	<b>920</b>	<b>848</b>	<b>542</b>	<b>696</b>	<b>15</b>

### A retenir :

La ville de Chalvignac est particulièrement impactée par la problématique des logements vacants avec plus de 21 % de son parc de logements vacants.

### Nombre de logements vacants par commune

Logements vacants (en %) en 2017		
EPCI	Cantal	France
	14,5	11,9
		8,3



### Nombre de logements sociaux par commune

Pays de Mauriac compte un parc de **377 logements sociaux** ce qui représente **4 %** de l'offre départementale.

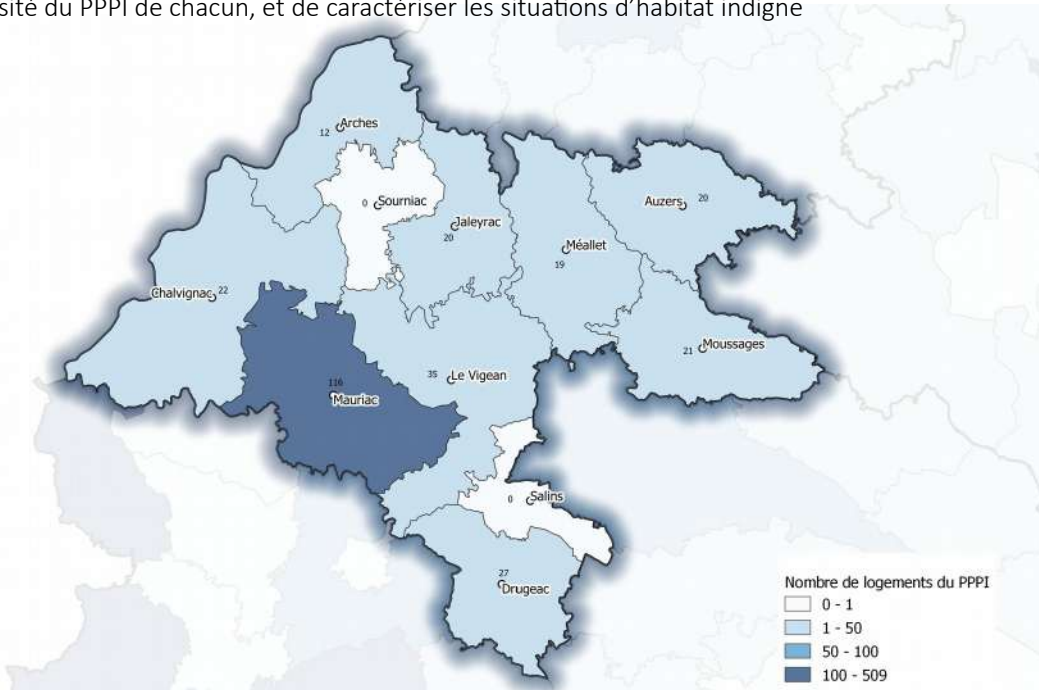




### Habitat indigne :

Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne



En 2015, le PPPI repérait **5963** logements potentiellement indignes à l'échelle du département dont **292** sur sur le territoire de la communauté de communes, dont **116** sur la commune de Mauriac.

### A retenir :

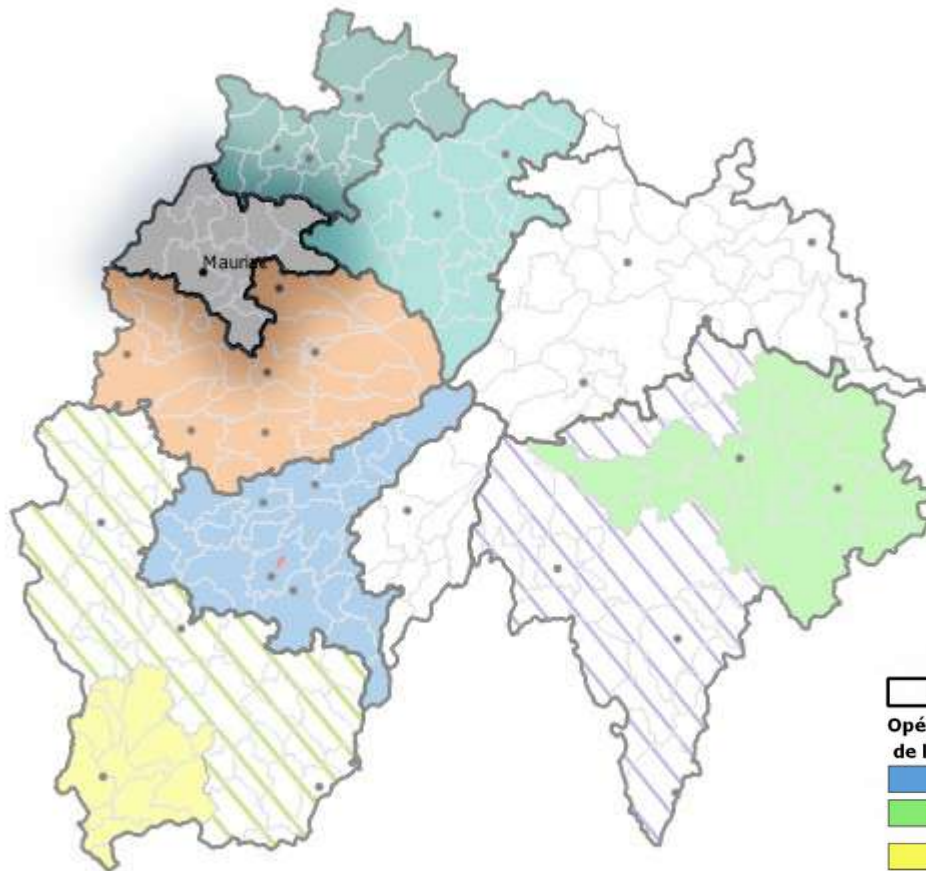
Le nord du Cantal est particulièrement touché par la précarité énergétique avec un taux de vulnérabilité supérieur à 47 % (EPCI de Summène-Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Pays Gentiane, Hautes-Terres communauté, et Cère et Goul en Carladès)

### Précarité énergétique :

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

(source : loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement )

### Programme de l'amélioration de l'habitat (OPAH)

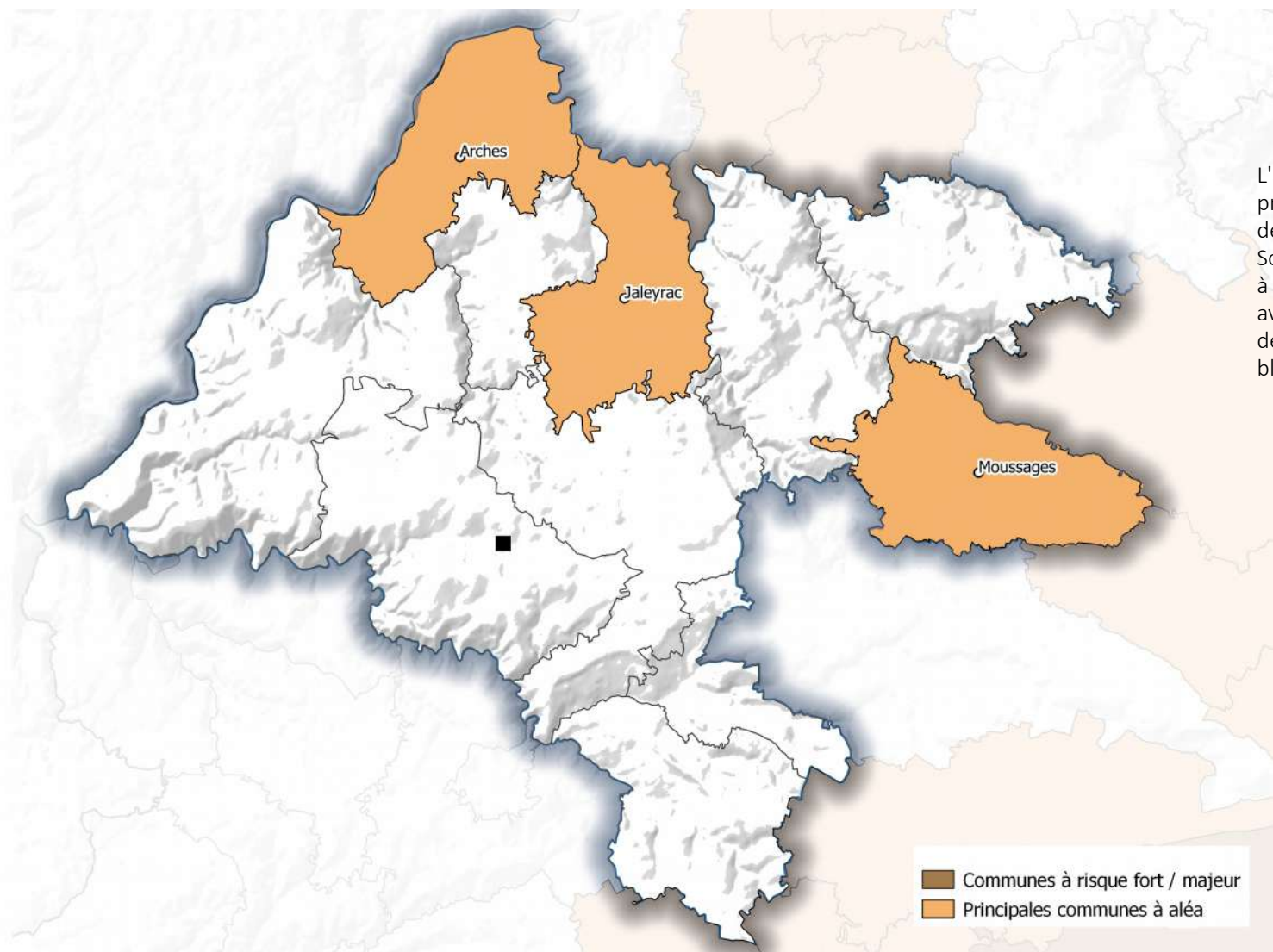


#### OPAH :

Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 ou 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.



L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal.

Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

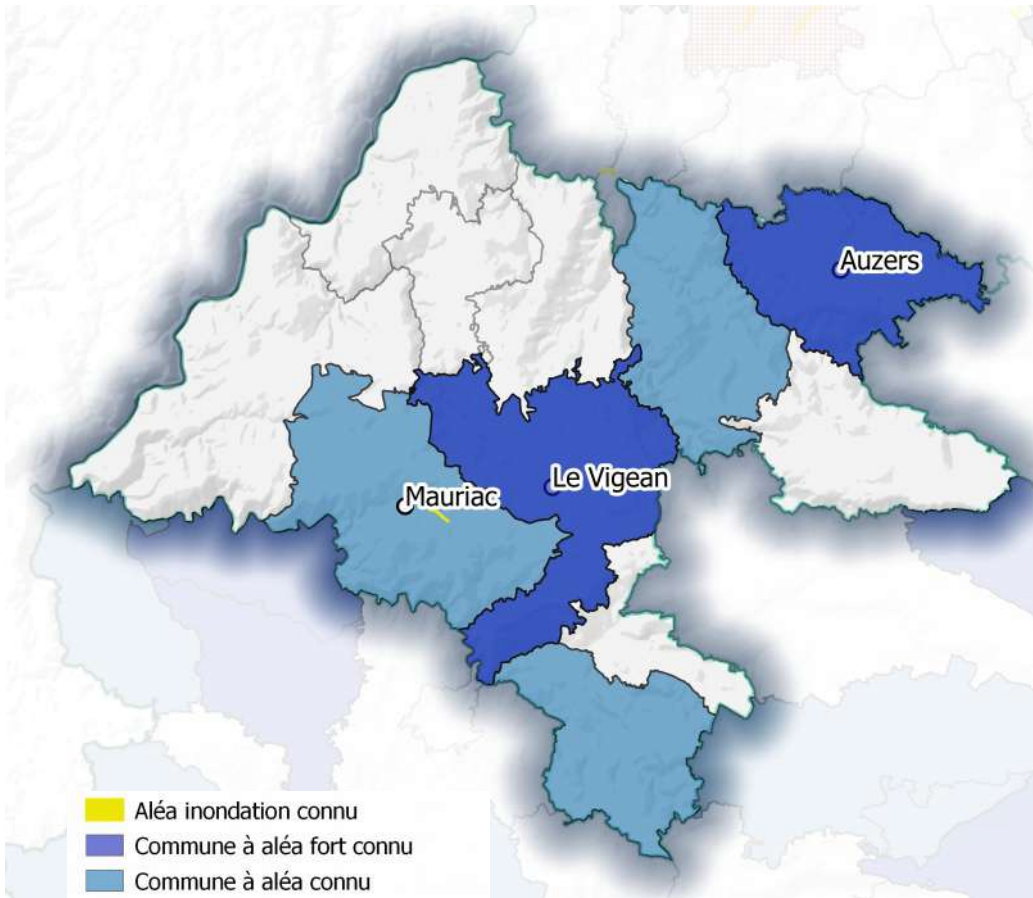
Communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)



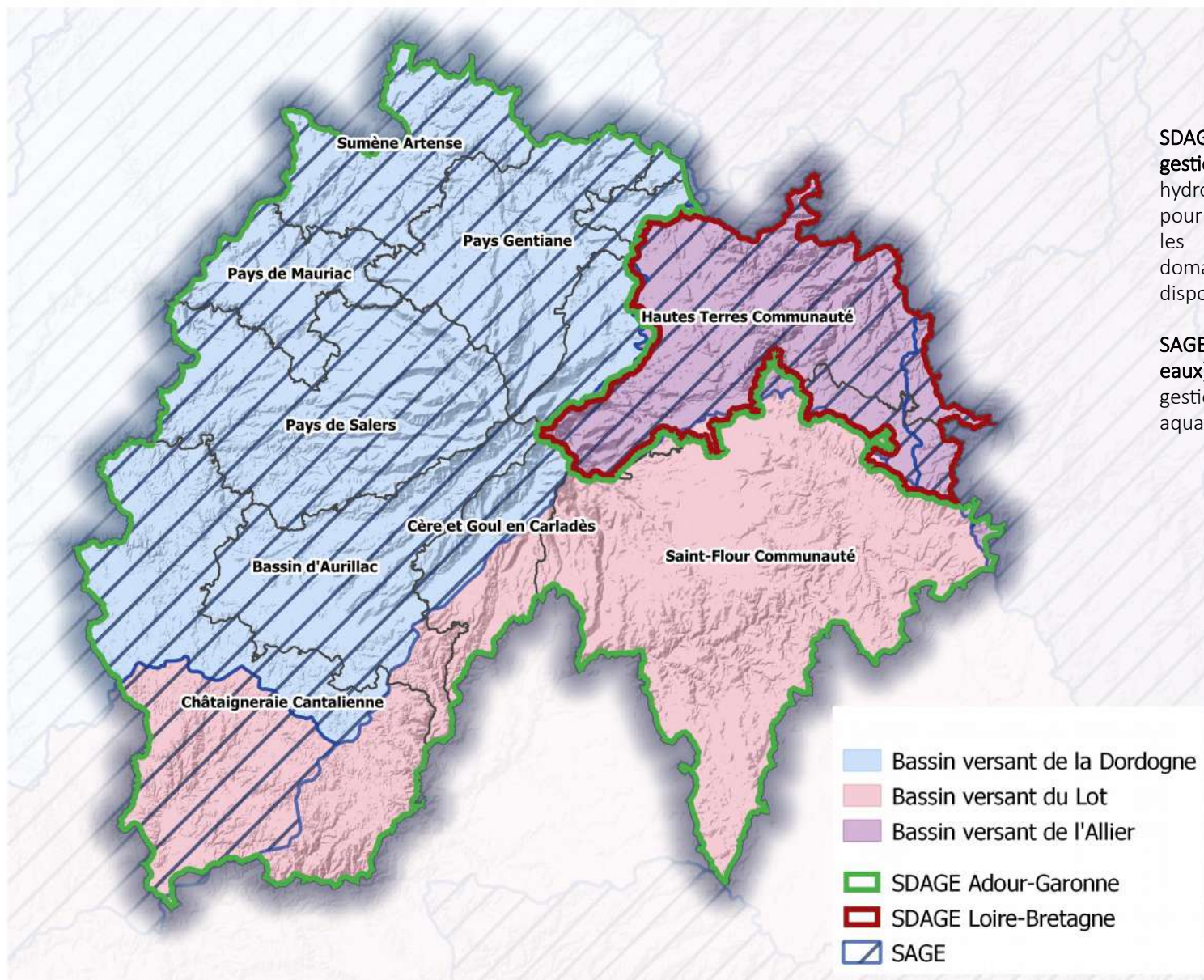
■ Communes soumises à un plan de prévention des risques inondation (PPRI)  
— Rivières principales

Aucune commune de Pays de Mauriac n'est soumise à un plan de prévention des risques inondation

Risque inondation

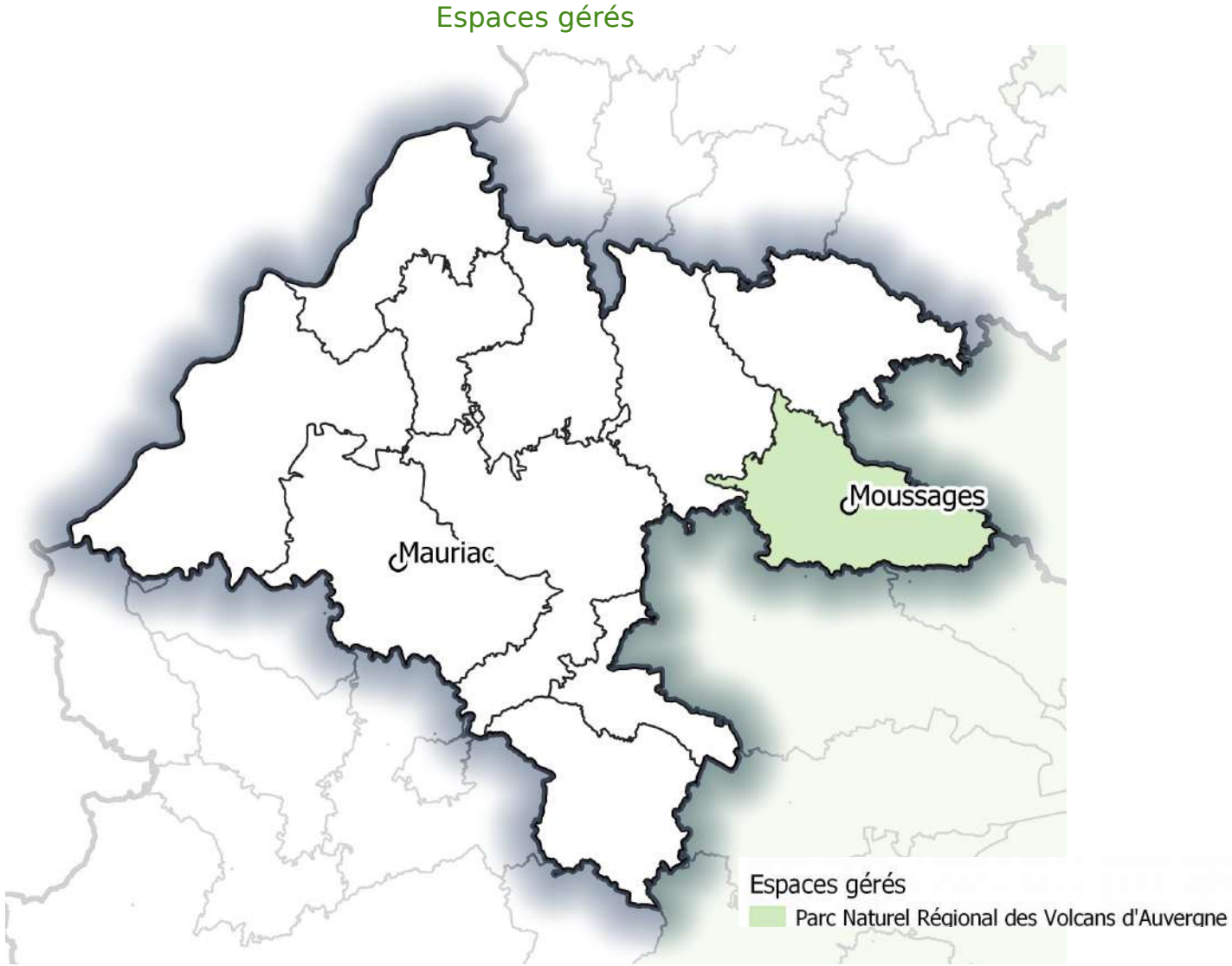
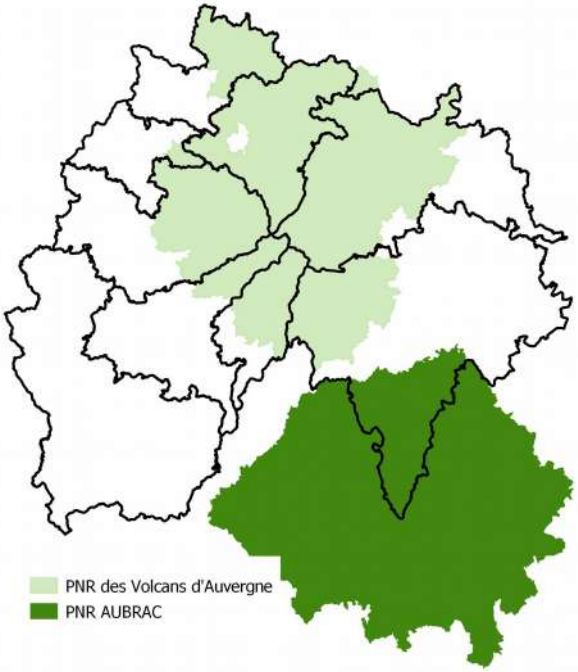


## Outils de gestion de l'eau

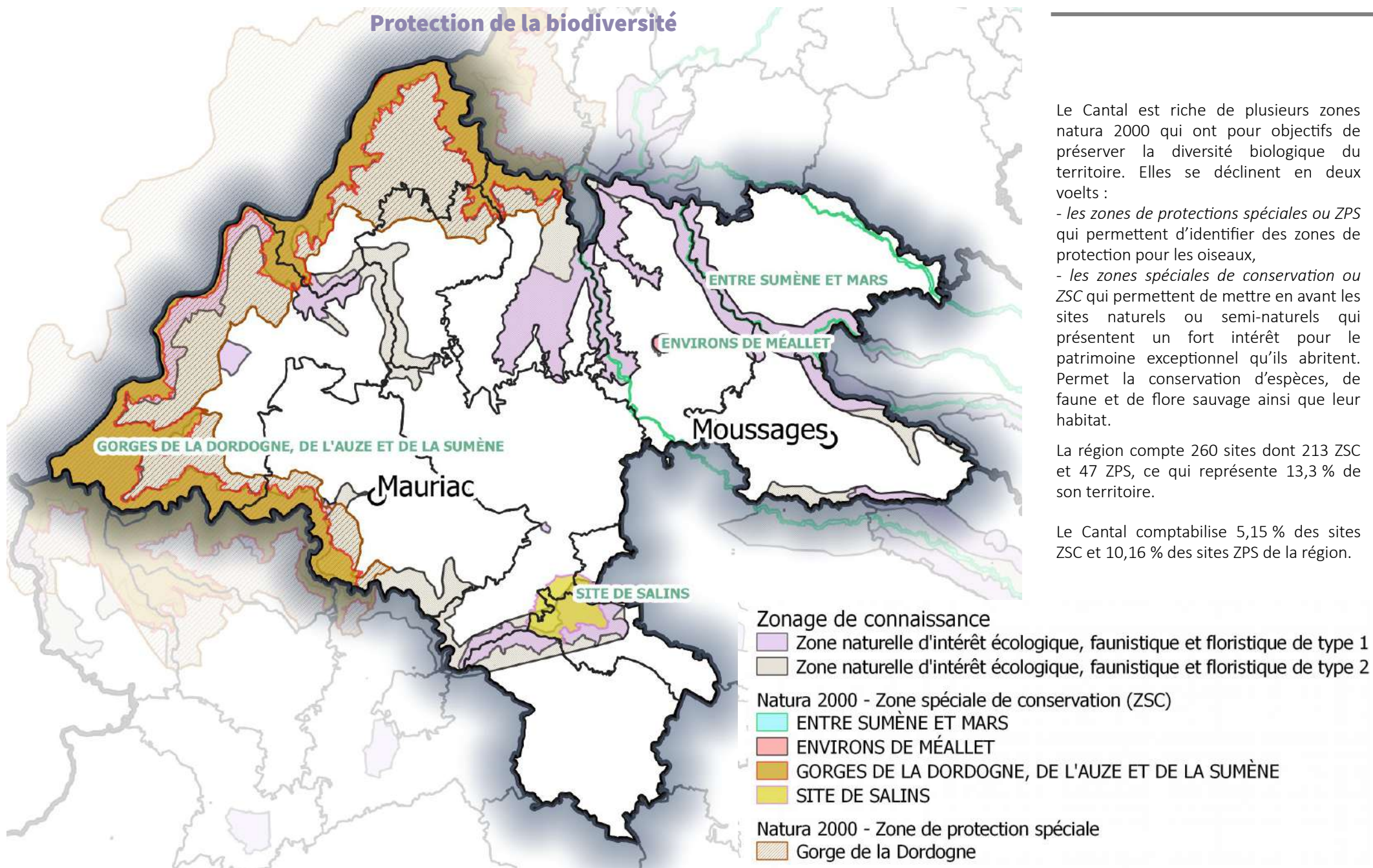


**SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)** : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

**SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)** : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.



## Zonages environnementaux



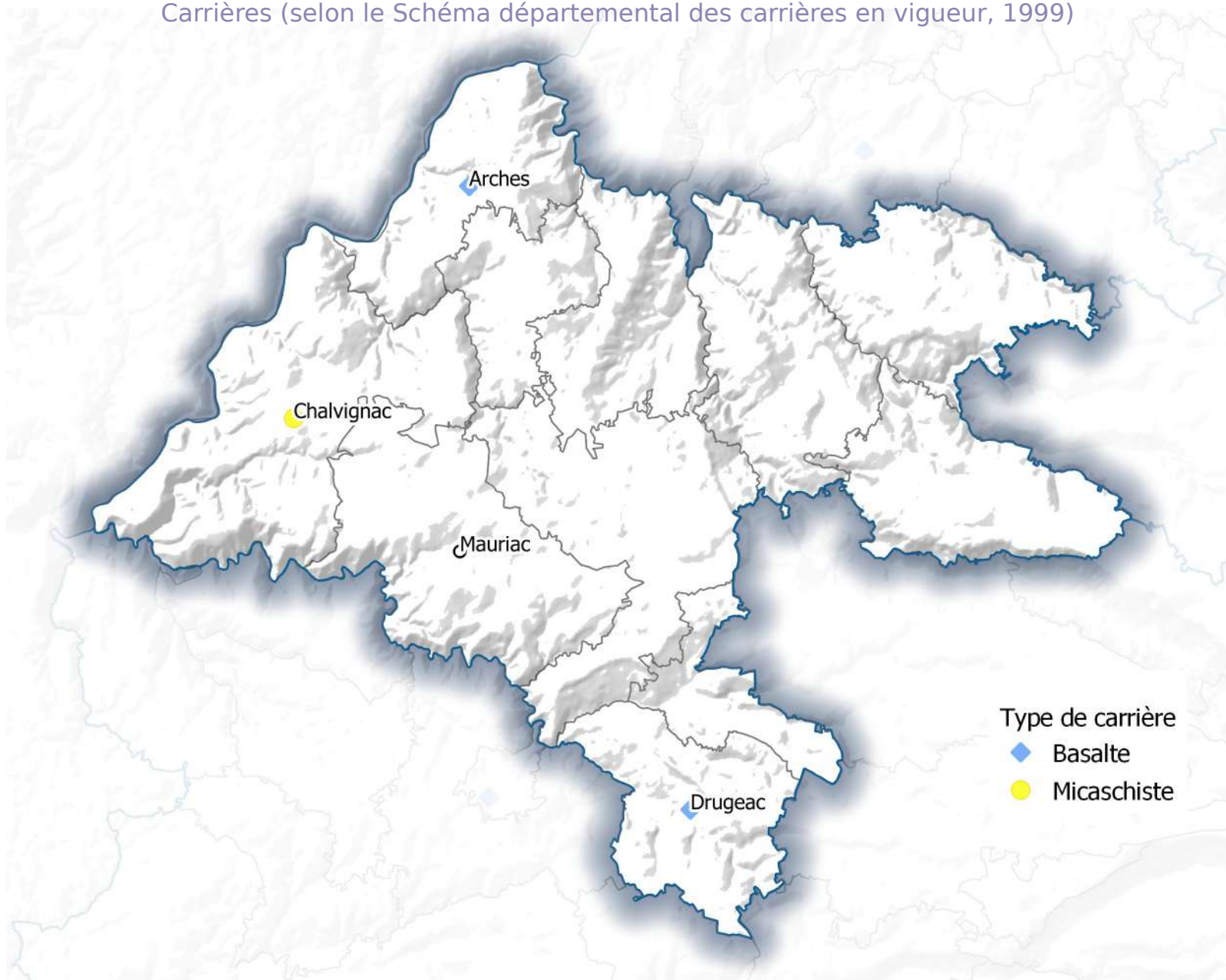
Le Cantal est riche de plusieurs zones natura 2000 qui ont pour objectifs de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

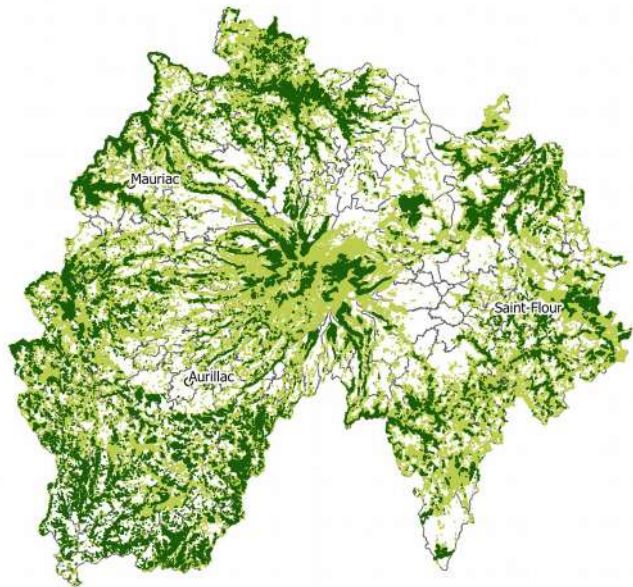
La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

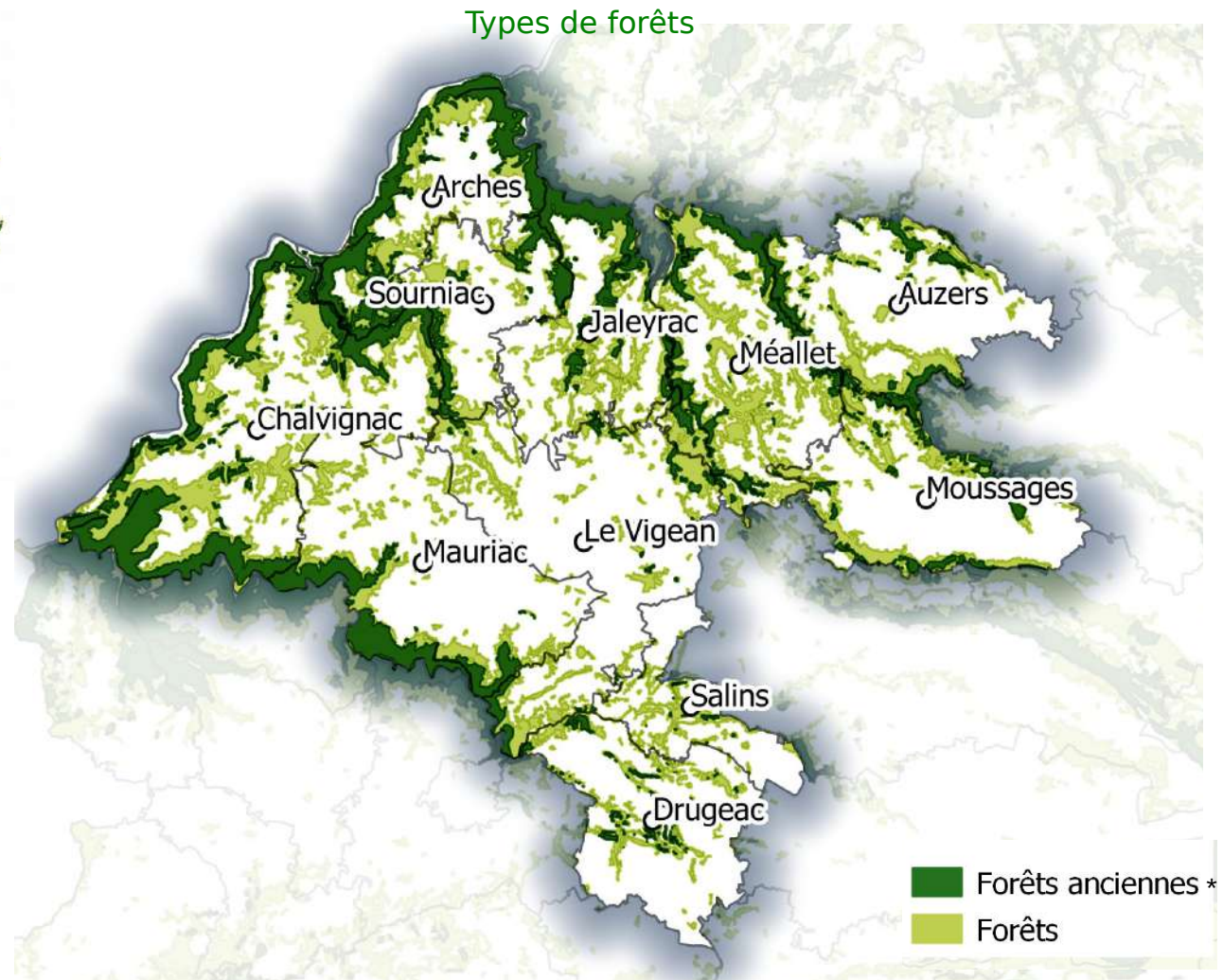
Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)







**Taux d'occupation du sol par la forêt :**  
Pays de Mauriac : 32 %  
Cantal : 32 %

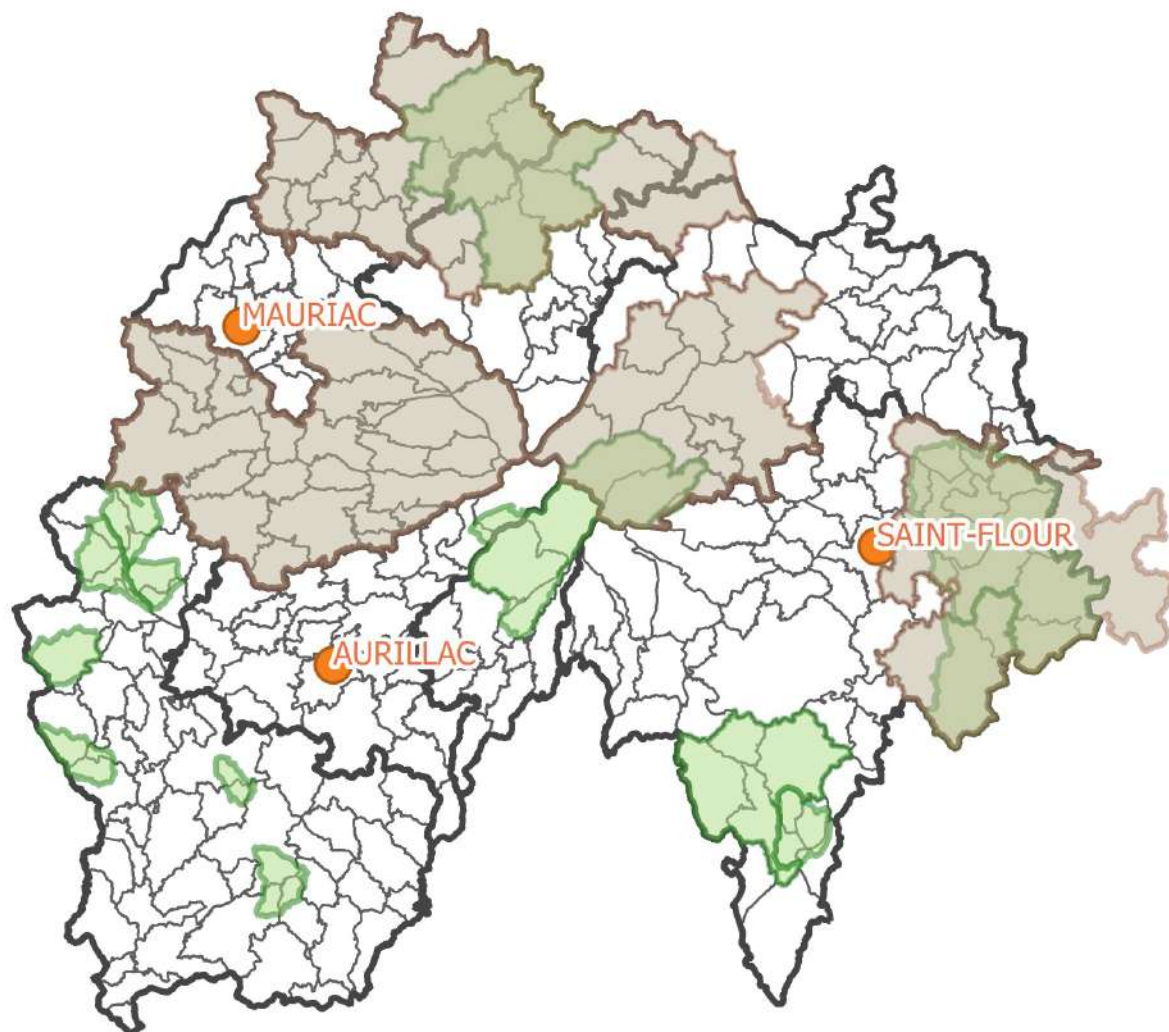




\*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol.

A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

*Source : inventaire forestier - IGN*

### Les outils de gestion de la forêt

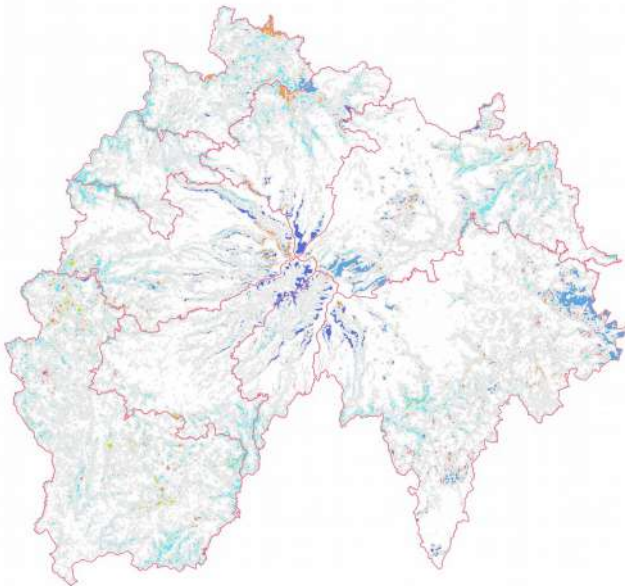


-  Charte forestière de territoire
-  Schéma de desserte forestière

Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

Source : Centre national de la propriété forestière

Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques

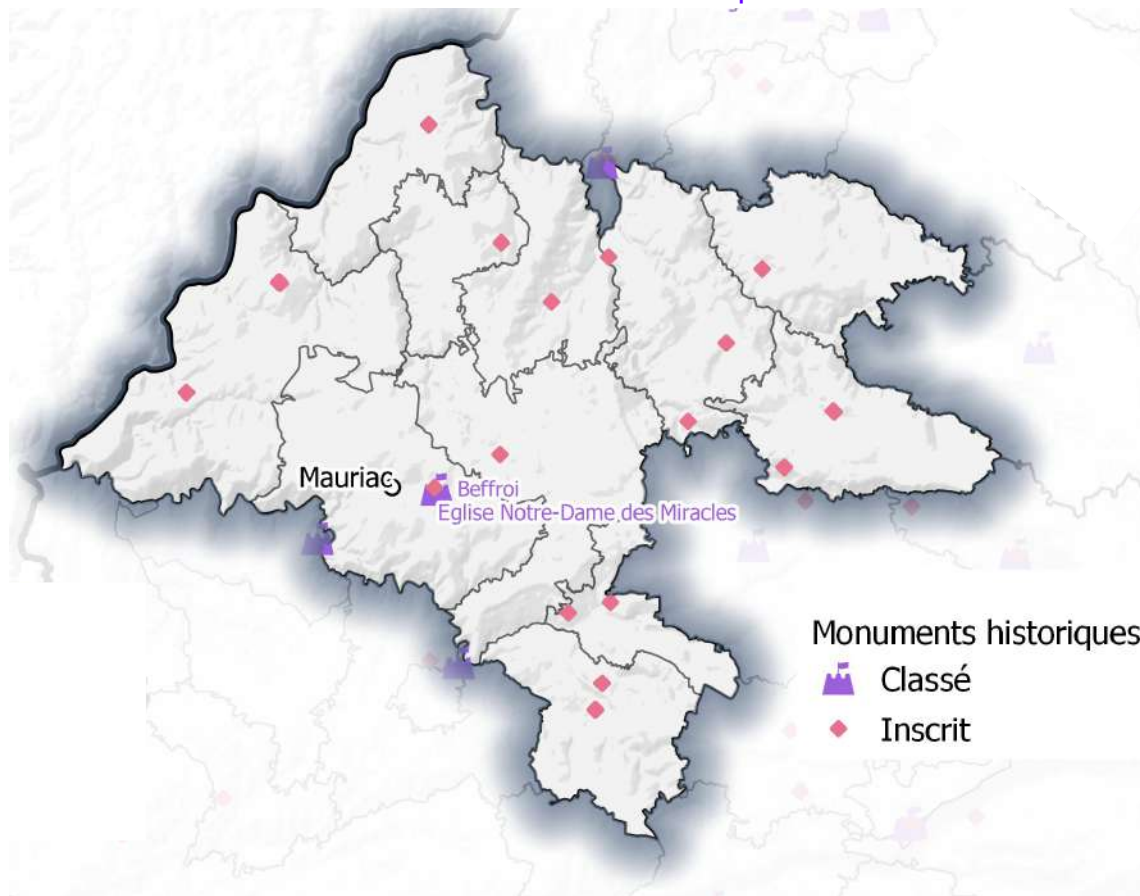


Type de boisement par essence



- |                  |            |                         |                 |
|------------------|------------|-------------------------|-----------------|
| ■ Châtaignier    | ■ Feuillus | ■ Non renseigné         | ■ Pins mélangés |
| ■ Chênes décidus | ■ Hêtre    | ■ Peuplier              | ■ Robinier      |
| ■ Conifères      | ■ Mélèze   | ■ Pin laricio, pin noir | ■ Sapin, épicéa |
| ■ Douglas        | ■ Mixte    | ■ Pin sylvestre         |                 |

## Les monuments historiques



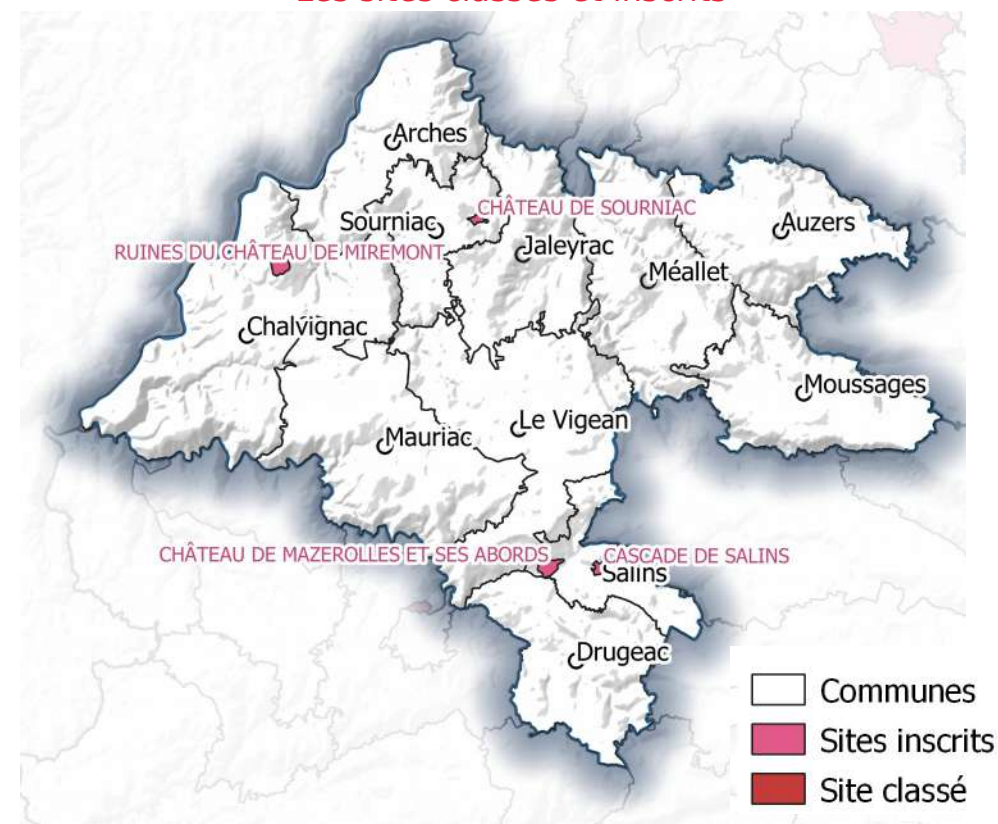
La législation distingue deux types de protection :

Les monuments classés : concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Les monuments inscrits : concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

## Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :

Les sites classés : site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Les sites inscrits : un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)